

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 2 février 2022, s'est réuni sans public mais avec une retransmission en directe de la séance **le mardi 08 février 2022 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR (arrivée au point n°2), M. AUGUSTIN, M. JAHIER, Mme NEILZ (en visioconférence), M. MONOT, Mme SAILLIER (en visioconférence), M. ZOUAOUI, Mme POULLAIN, Mme BRATUN, Mme BREYSSE, M. WACHOWIAK (en visioconférence), Mme PUNTEL (en visioconférence), M. GAUDEFROY (en visioconférence), Mme MOKEDDEM (en visioconférence), Mme MOREAU, M. BLAS, M. DURANCEAU, Mme DIKBAS (en visioconférence), M. MACHADO, M. RYBKA (en visioconférence), M. BERNARD (en visioconférence), M. HELFER, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme BLANCHARD	à M. ZOUAOUI
M. GIRARD	à M. AUGUSTIN
M. CHAUVEAU	à M. MICHEL
M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA	à M. JAHIER
Mme CLERC	à Mme FENZAR – RIZKI

Absent(e) non excusé(e) :

M. LEGEARD – DAMILANO
Mme DUCHENE

M. le Maire déclare ouverte, à 19h01, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. DURANCEAU, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

M. FAILLE.- Lors du dernier Conseil Municipal, il nous a été demandé à plusieurs reprises de voter sans nous avoir prévenus dans la note de synthèse. N'ayant pas eu un réel temps de consultation, nous avons été amenés à voter contre l'harmonisation du temps de travail au sein du service Accueil Unique (point 26). Si une telle situation devait se reproduire, nous demandons qu'une courte suspension de séance soit prévue de manière à laisser le temps aux groupes minoritaires de se consulter plus longuement, même si quelques minutes auraient pu suffire.

M. le Maire.- Si des points sont déposés sur table et que vous souhaitez vous concerter et réfléchir lors d'une interruption de séance, elle vous sera bien évidemment accordée.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 ci-annexé, en prenant en compte les observations des Conseillers Municipaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

1 abstention (M. GAUDEFROY)

N°2 – COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. ROULLÉ.- Nous avons des questions sur les décisions n° 281 à 289 sur la mise à disposition de jardins familiaux.

Le sujet des jardins familiaux est intéressant et c'est pourquoi nous aimerions comprendre leur fonctionnement. Serait-il possible d'avoir un point lors d'un prochain Conseil Municipal ? Répond-on à la demande ? Y a-t-il des listes d'attente ? Y a-t-il plus de demandes que de terrains disponibles ? Deux tarifs sont affichés (90 et 120 €) : à quoi correspondent-ils ?

M. le Maire.- Ces tarifs correspondent à la taille des jardins. Je peux d'ores et déjà vous répondre qu'il y a plus de demandes que de terrains disponibles – heureusement ou malheureusement. Nous ferons un point, peut-être même sur les rotations.

M. JAHIER.- Nous avons dernièrement tout remis à plat. Certaines personnes ne souhaitaient plus conserver leur parcelle ; nous les avons réattribuées en fonction de la liste d'attente. Nous serons en mesure de faire un point lors du prochain Conseil.

M. HELFER.- Une réflexion sur la forme. Serait-il possible à l'avenir d'avoir une colonne « recettes/dépenses » ou un « + » ou un « - » devant l'écriture ? Ici, il y a uniquement des chiffres ; on arrive à retrouver si c'est une dépense ou une recette dans le contexte, mais ce n'est pas toujours limpide.

M. le Maire.- Il y a une ambiguïté. Il ne me semble pas compliqué de mettre un « + » ou un « - ».

M. HELFER.- La n° 266, le Pôle Culture à 8 000 € HT, m'avait interpellé, mais j'imagine que ce n'est pas une dépense.

M. JAHIER.- Ce sont des dépenses pour lesquelles nous n'avons pas encore encaissé l'ensemble des recettes sur les spectacles.

M. le Maire.- Nous clarifierons la lecture avec des « + » ou « - ».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 3 – AFFAIRES FINANCIERES – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022

M. le Maire.- Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un point très important.

Notre Commune a l'obligation de mettre en débat les orientations budgétaires à partir d'un Rapport d'Orientation Budgétaire. Ce sont des tendances et des décisions de la politique budgétaire de la Ville. Le budget sera voté en avril, comme d'habitude.

Cette année a été particulière. Nous sortons de deux années budgétaires Covid avec des dépenses qui n'étaient pas prévues ou prévues mais non réalisées et des recettes qui ne sont pas arrivées. Nous avons dû ajuster notre politique budgétaire au plus près des besoins de la population, sans perdre le fil de notre stratégie et de nos engagements au cours de ce mandat.

Les orientations budgétaires reviennent dans la norme, puisque nous faisons la supposition – que j'espère être gagnante – que l'exercice sera normal et ne nous obligera pas à faire preuve d'agilité quotidienne, comme nous le faisons depuis début 2020.

On revient sur notre politique de mandat d'investissements, de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des services parfois supplémentaires que Jacques AUGUSTIN va vous présenter.

LAGNY

Le Rapport d'orientations Budgétaires
Un document détaillé qui présente la stratégie budgétaire de la commune avec une approche pluriannuelle et qui est mis à disposition du public

2 parties

RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENCADREMENT DES FINANCES PUBLIQUES

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS PRÉVISIONNELLES DU BUDGET 2022 ET DES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES SUIVANTES

2

LAGNY

En 2022 : des prévisions budgétaires caractérisées par une dynamique de l'action communale

REPRISE DE LA MARCHÉ EN AVANT AVEC LA FIN PRÉVISIBLE DE LA PANDÉMIE :

- ❖ **Renforcement de la qualité du service à la population et développement des activités**
- ❖ **Un programme d'investissement ambitieux : Lancement des premières tranches**

3

1.1 L'environnement macro-économique

LAGNY

EN 2021, L'ÉCONOMIE MONDIALE A ENGAGÉ UN REDRESSEMENT SIGNIFICATIF APRÈS UN AN DE PANDÉMIE

- Dès le 2^{ème} trimestre, les économies de l'OCDE sont repassées en croissance de l'ordre de 5,7% et 5,1% dans la zone euro - après diminution de plus de 15% .
- En France : un PIB à + 6,25% voire 7 % contre une baisse en 2020 de 8 %.

5

1.1 L'environnement macro-économique

LAGNY

UNE CONJONCTURE CHANGEANTE

- Difficultés d'approvisionnement et pénurie de main d'œuvre
- Redémarrage de l'inflation : +1,6 %
- Des dépenses de l'État qui restent élevées à 55,6 % du PIB :
 - un budget 2022 à 398 Md€ avec un déficit de 153 Md€ dont 3 à 4 Md€ pour le plan France 2030

6

1.1 L'environnement macro-économique

LAGNY

DES COLLECTIVITÉS LOCALES IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

- Baisse des recettes des services, de la taxe de séjour touristique
- Réduction des recettes fiscales de l'activité économique
- Ralentissement des investissements faute de ressources
- Renchérissment des prestations achetées

7

LE BUDGET D'UNE COMMUNE SE DÉCOMPOSE EN 2 SECTIONS

LAGNY

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses courantes

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Gros travaux et achats de biens amortissables sur lesquels la TVA est remboursée par l'Etat un an après la dépense

TROIS RÈGLES D'OR

- ÉQUILIBRE de chacune des sections
- INTERDICTION D'EMPRUNTER pour financer le fonctionnement
- SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE : recettes et dépenses doivent être correctement estimées

9

Rappel de la structure budgétaire

LAGNY

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- Fiscalité locale
- (TFPB, TFNB...)
- Dotations d'État
- Subventions
- Prestations municipales

DÉPENSES

- Charges de personnel
- Activité des services
- Intérêts de la dette
- Dotation aux communes
- Épargne

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- Épargne
- Subventions
- Reversement de TVA
- Produits des cessions

DÉPENSES

- Travaux
- Immobilisations
- Remboursement en capital des emprunts

10

3.1 Le cadre budgétaire général

LAGNY

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022

DÉPENSES TOTALES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	Plafond estimé à 24,9 M€ (24 M€ en 2021)
DÉPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT	Plafond estimé à 7 M€ (6,8 M€ en 2021)
BESOIN DE FINANCEMENT Nouveau tirage emprunt	2,9 M€



12

3.2 Données fiscales pour l'année 2022

LAGNY

- Coefficient d'actualisation des bases fixé par l'État : + 3,4 % (0,2% en 2021)
- Reconduction du produit 2021 de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, soit 240 k€
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : taux communal complété par le taux départemental : 46,78 % à taux communal inchangé
Produit attendu : 16,1 M€ (+ 0,5 M€)
- Compensation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire : en baisse par rapport à 2021 : 2,7 M€ (- 0,5 M€) en raison de la mutualisation de services
 - Service commun RH
 - Service commun communication
 - Ecole des Beaux Arts et musée

13

3.2 Données fiscales pour l'année 2021

AUTRES PRODUITS FISCAUX

- Redevance du marché : 190 k€ (180 k€).
- Taxe locale sur la publicité : 50 k€
- Droits de mutation : 800 k€
- Fonds de solidarité de la Région Île-de-France : 0 contre 143 k€ en 2021
La commune n'est plus éligible à ce fonds

14

3.3 Les concours financiers de l'État

LA RÉDUCTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EST MAINTENUE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
DGF BRUTE	2 858 k€	2 838 k€	2 855 k€	2 836 k€	2 828 k€
Contribution redressement des finances publiques	-263 k€				
DGF NETTE	2 595 k€	2 575 k€	2 592 k€	2 573 k€	2 565 k€

15

3.4 Les produits des services

L'ANNÉE 2021 EST RESTÉE PERTURBÉE AVEC UN IMPACT SUR LES PRODUITS DES SERVICES AUX PUBLICS :

- fermetures liées au confinement
- changement de consommation des usagers

→ On table pour 2022 à un retour vers la normale

	CA 2021	DOB 2022
TOTAL PRODUITS DES SERVICES	1 700 k€	1 800 k€

16

3.4 Les produits des services

AUTRES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES

- Subventions au titre de la petite enfance, de la culture, du sport et du périscolaire : 1 M€
- Remboursements maladie / congés maternité / longue maladie : 170 k€
- Compensation par l'État de la participation aux écoles privées maternelles : 150 k€
- Remboursement des autres exonérations fiscales : 150 k€
- Subventions politique de la ville : 80 k€



17

4.1.1 Le personnel

UNE CHARGE SALARIALE QUI PROGRESSE

BUDGET PRIMITIF 2022	14,5 M€
BUDGET PRIMITIF 2021	14 M€
RÉALISÉ 2021 PRÉVISIONNEL	13,6 M€



20

4.1.1 Le personnel

LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Évolution de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire :

Le parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

→ REVALORISATIONS MÉCANIQUES : 390 000 €

21

4.1.1 Le personnel

LA VARIATION DES EFFECTIFS EN 2021

340 agents sur postes permanents (moyenne 2021 : 346)

- Postes existants non pourvus en 2021 : urbanisme, patrimoine, police municipale, petite enfance, propreté urbaine
- Création de postes : police municipale, direction générale, médecin de crèche, services moyen généraux, placier d'Orly Parc, apprentissage, Parcours Emploi Compétence, Service civique
- Réorganisation des services : direction de l'événementiel, réintégration de l'intendance de la Résidence Personnes âgées

22

4.1.2 Les charges de fonctionnement courant

LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE À - 7 %

ÉCONOMIES SUR PRESTATIONS DE SERVICES	0,1 M€
OFFRE COMPLÉMENTAIRE DE SERVICES	1,4 M€

Les nouvelles charges

- Sécurité informatique : + 30 k€
- Programme Vanel : + 300 k€
- Cantine (loi Egalim et bio) : + 64 k€
- Animations non réalisées en 2021 (Fête de la Mairie, 14 juillet et nouvelles : fête de la jeunesse) : + 150 k€
- Interventions sur la patrimoine et l'espace public (Saint-Jean) : + 115 k€
- Surcoût énergétique : + 330 k€

Participations et subventions

- Participation au CCAS : 650 000 €
- Subventions versées aux associations : identique à 2021 : 455 900 €

INSCRIPTION BUDGÉTAIRE DE 7,4 M€
SOIT + 1 M€

AU TOTAL UN TRANSFERT D'AUTOFINANCEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT QUI SERA LIMITÉ

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT GÉRÉES EN AP/CP

	CP 2022
1001 - RÉSEAU DE VIDÉO PROTECTION	150 k€
1002 - PERFORMANCE ÉNERGETIQUE	325 k€
4008 - TENNIS COUVERTS	1000 k€
4009 - RÉNOVATION / EXTENSION AVIRON	1 250 k€
5006 - MONUMENTS HISTORIQUES	150 k€
TOTAL OPÉRATIONS GÉRÉES EN AP/CP	2 875 k€

LES AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

	CA 2021	RAR 2021	2022
Qualité urbaine et cadre de vie	864 k€	871 k€	1 715 k€
Petite enfance	48 k€	50 k€	64 k€
Enfance et jeunesse	609 k€	237 k€	961 k€
Sports	370 k€	357 k€	296 k€
Valorisation du patrimoine	1 435 k€	1 069 k€	1 066 k€
TOTAL AOI	6 054 k€	2 585 k€	4 102 k€

SOIT UN TOTAL D'INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2022 DE 7 M€

La charge des intérêts de la dette diminuera en 2022 de près de 1.0 %

	BP 2021	BP 2022	% évol
Charges financières	670,0 k€	600 k€	- 9,70 %

La commune va continuer son désendettement

	BP 2021	BP 2022
Remboursement en capital	2 300,0 k€	2 300,0 k€

Capital restant dû 01/01/22 : 20 482 828 €

En conclusion

Un rapport d'orientations budgétaires qui confirme la capacité de la ville à assurer une politique ambitieuse mais raisonnée de développement

- ASSURER UNE OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION RENFORCÉE ET EFFICENTE
- RÉALISER DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT CONSEQUENTS POUR :
 - Continuer à remettre le patrimoine communal et les espaces publics en état
 - Lancer une nouvelle phase de réalisation des équipements nécessaires aux évolutions des besoins et des attentes de sa population.

M. le Maire.- Merci beaucoup Jacques. Je remercie également les services qui ont participé à l'élaboration de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le débat est ouvert.

M. FAILLE.- Une nouvelle opération d'investissement apparaît clairement dans le rapport : la rénovation de l'extension de l'aviron.

Est-il possible d'en savoir plus sur le contenu des autres opérations d'investissement ? Par exemple, des sommes apparaissent sur les postes « Qualité urbaine et cadre de vie », « Petite enfance », « Enfance et jeunesse » et « Sports », mais on ne sait pas ce qu'il y a derrière précisément.

M. le Maire.- Ce sera le temps du budget ; là, c'est de l'orientation. Nous affirmons ici une politique avec des chiffres et des moyens. Nous présenterons très précisément, ligne à ligne, le contenu de ces montants lors du budget.

Mme CHAVANNE.- Merci pour cette présentation.

Une question sur la partie énergie.

Vous l'avez dit, les collectivités ne sont pas exemptes et sont soumises à une hausse de 43 % des tarifs de l'énergie. Cela représente 330 000 € + 45 000 € pour l'éclairage public ; en extrapolant, nous sommes à quasiment 400 000 €.

Les projections ne sont pas sur une diminution. Ne devrions-nous pas nous concerter localement pour lancer un plan de gestion d'économie de l'énergie pour le long terme ? Cela risque, à terme, de coûter cher aux contribuables. En plus, il y a derrière une question écologique.

M. le Maire.- Nous n'avons pas attendu la hausse de l'électricité ou du gaz pour prendre un certain nombre de mesures. Je pense au contrat de performance énergétique signé il y a plusieurs années sur l'éclairage public qui a toujours une partie d'investissement et génère une baisse des consommations en

valeur absolue. Par ailleurs, un plan est en cours avec les services techniques sur l'isolation thermique des bâtiments. Ce n'est pas conjoncturel. Ce plan est mûrement réfléchi et depuis longtemps.

Un décret, paru il y a maintenant quelques années, impose aux collectivités – mais pas seulement – de déclarer leurs bâtiments de plus de 1000 m² sur une plateforme de l'État, d'indiquer la consommation moyenne au cours des 10 dernières années et de diminuer – c'est une obligation – dans un premier terme d'une petite dizaine d'années de 40 % la consommation d'énergie des bâtiments. Nous sommes dans ce cycle. Nous y travaillons et sommes aidés par nos prestataires. C'est une partie des mesures d'investissement qui permettent actuellement et qui permettront demain de diminuer le volume de consommation d'énergie (électricité ou gaz).

Mme SOUDAIS.- Je rebondis sur le point évoqué par Carole CHAVANNE.

Cette augmentation du prix de l'électricité est l'illustration de ce que vous défendez depuis toujours : la privatisation de nos services publics. C'est finalement assez amusant de voir que vous le mettez aussi bien en valeur dans votre ROB, en gras avec un point d'exclamation, pour bien marquer votre mécontentement. Vous dites à chaque fois que lorsque c'est privé, c'est moins cher et plus efficace. Observez à quel point vos idées se heurtent à la réalité des faits.

Défendre les services publics, ce n'est pas seulement défendre La Poste, le commissariat et le Trésor public, comme vous le dites dans votre entretien du dernier magazine de la Ville ; défendre les services publics, c'est défendre tous nos biens communs.

Aussi, réitérons nous notre demande maintes fois formulée de renoncer autant que possible aux délégations de service public. Il serait judicieux notamment d'envisager une régie municipale de l'eau, comme on vous l'a dit maintes fois, avec gratuité des premiers mètres cubes d'eau qui sont nécessaires à la vie.

M. le Maire.- Votre exemple est un contre-exemple, puisque le prix de l'eau a diminué au cours de ces dernières années assez sensiblement sur tout le territoire, pas seulement sur la Ville, grâce à des actions publiques conjuguées à celles du délégataire.

Je ne sais pas quoi vous dire...

Vous caricaturez notre position comme si nos esprits féconds et surtout orientés à améliorer la vie quotidienne des Latignaciens étaient responsables de l'augmentation du prix de l'énergie. Il augmente en raison de considérations mondiales qui n'ont absolument rien à voir avec des régies ou du service public. Le service public est aussi tenu d'acheter des matières premières qui ne sont pas en France. Que l'on soit une organisation publique ou privée, le prix est le même.

Ne caricaturons pas la situation. Si c'est en gras, ce n'est pas pour une histoire de mécontentement/contentement ou de jugement de valeur : c'est un fait que nous devons prendre en compte et gérer.

Je le répète : nous n'avons pas attendu que l'énergie augmente de 40 % pour prendre des mesures de réduction de consommation. Nous le pratiquons depuis 2014 et que nous ne cessons de le pratiquer, non pas dans le cadre un dogme public/privé, mais dans le cadre d'une approche rationnelle, pragmatique et la plus efficace possible.

Mme SOUDAIS.- Admettons que vous ne soyez pas mécontent, vous semblez en tout cas mécontent la non-compensation par l'État de la participation aux écoles privées maternelles ; c'est ce que vous signalez dans le ROB, en parlant des 150 000 € qu'il devrait vous verser.

De fait, c'est proprement scandaleux. De façon générale, cette loi BLANQUER qui prévoit une participation aux écoles privées maternelles est à elle seule un scandale. Qu'avez-vous prévu de concret pour obtenir cette compensation, car c'est une somme non négligeable ?

M. le Maire.- Ne rouvrons pas le débat qui a été fait fécond en manifestations en 1983 (les débats ne datent pas d'hier) entre l'école publique et l'école privée sous contrat.

À Lagny, il y a des écoles publiques et privées sous contrat. Les écoles privées vivent leur vie et sont soumises, comme nous le sommes, à des textes et des lois. Le Gouvernement décide d'abaisser l'âge d'entrée en maternelle, ce qui génère un surcoût pour les écoles publiques et pour tout le monde. Une loi régule les participations du public vers le privé. Nous ne faisons qu'appliquer la loi.

Le Gouvernement a promis une compensation ; je ne vois pas pourquoi elle ne nous serait pas versée. Elle est de 150 000 €. Je ne fais pas de procès d'intention à l'État qui ne tiendrait pas sa parole selon vous. Ce n'est pas du tout le cas dans cette présentation de ROB.

Mme SOUDAIS.- Vous dites quand même qu'elle n'a pas été versée depuis 2020.

M. le Maire.- Elle ne l'a pas encore été. C'est un sujet de trésorerie.

Mme SOUDAIS.- Le ROB indique que 850 000 € ont été déboursés pour le CCAS en 2021 et que seulement 650 000 sont prévus en 2022. Comment s'explique cette baisse de 200 000 € ? Vous auriez dit en Commission à M. ROULLÉ qu'elle serait liée au transfert d'agents de la Sérénité du CCAS vers l'intendance de la Mairie. Il nous semble étrange que cela représente autant d'argent. Nous aurions souhaité des éléments pour mieux comprendre ce différentiel.

M. le Maire.- Vous disposerez de tous les éléments détaillés au moment du budget.

Pour des questions d'efficacité de service, nous avons décidé que les personnels dont les fonctions sont très précises (ménage, services aux personnes âgées) soient rapatriés dans le giron de la Ville. La raison en est simple : nous n'arrivons pas à remplacer les personnes malades ou en vacances lorsqu'une équipe est composée de six ou sept personnes et cela devient ingérable. Avec une base plus large de personnels, c'est bien plus facile.

Il y a une forme de transfert de charges : les salaires sont pris par le budget de la Ville et non plus par celui du CCAS. C'est le même principe que pour les transferts de charges avec les CLECT entre Marne-et-Gondoire et les villes, même si aucune commission spécifiquement n'est attribuée.

M. AUGUSTIN.- Je tiens à rassurer Mme SOUDAIS : la Direction générale suit de très près le versement de ces 2 x 150 000 ; nous n'allons évidemment pas laisser l'Éducation nationale s'endormir sur cette dette.

M. le Maire.- Les six postes transférés à la Ville représentent la somme de 207 000 €.

Mme SOUDAIS.- Vous écrivez dans le ROB que les différents protocoles sanitaires et la généralisation de la vaccination permettent de retrouver une vie sociale avec la reprise des activités sportives municipales (stages, école multisports) ou culturelles avec Vanel. Auriez-vous des données objectives à nous apporter pour prouver que toutes ces activités n'ont pas été négativement impactées par la mise en place du pass sanitaire ?

M. le Maire.- Je ne vois pas trop ce que le pass sanitaire vient faire là-dedans, mais je vais passer la parole à un de mes adjoints qui a plus de détails à vous communiquer.

Il est évident que le Covid a eu un impact sur toutes les activités de groupe (municipales, associatives, etc.) ; d'une part, parce que des parents avaient peur pour leurs enfants et d'autre part, parce que certains

parents ne souhaitent pas faire vacciner leurs enfants et ne les ont pas mis dans les activités – c'est leur droit. Cela a généré des baisses d'activité. C'est la période Covid qui veut cela.

Que ce soit lié à telle ou telle mesure est un autre débat. Des activités n'ont pas eu lieu. Aujourd'hui, nous voulons les financer et les réanimer, parce que nous faisons l'hypothèse – j'espère que nous ne nous trompons pas – que la crise sanitaire est plutôt derrière que devant nous.

M. MONOT.- Sur la partie culturelle, on ne constate pas une baisse de fréquentation ; au contraire, on se porte un peu mieux que beaucoup de salles, notamment de salles à Paris. Cela va mieux depuis quelques semaines. Nous avons fait deux spectacles pleins avec un peu plus de 600 personnes à chaque fois. Le pass vaccinal a donc un impact quasiment nul ; 90 % de la population est vaccinée, donc peu de gens sont réellement impactés.

Mme SOUDAIS.- Je finirai avec un dernier point en revenant sur notre bien commun. La santé en est un. Dans le ROB, vous faites un point sur la ZAC Saint-Jean. Vous évoquez dans ce cadre la création d'une maison de santé. Pourquoi ne pas avoir plutôt créé un centre de santé, comme on vous le dit souvent, plus adapté pour les ménages précaires ? En effet, les centres de santé ont la particularité d'être composés de médecins salariés de secteur 1, qui pratiquent le tiers payant, et non de médecins libéraux, comme les maisons de santé.

M. le Maire.- Le choix de l'Intercommunalité – puisque les maisons de santé de Marne-et-Gondoire sont intercommunales – est de travailler avec l'ARS, les médecins, les communautés de médecins – une est d'ailleurs très efficace sur Marne-et-Gondoire – et de mettre des équipements à disposition des personnels.

Ce système a parfaitement fonctionné sur Marne-et-Gondoire depuis le début de la crise, c'est-à-dire depuis le moment où nous avons créé au Totem un centre d'orientation pour éviter une saturation à Jossigny (les médecins déterminaient si tel patient avait des symptômes Covid ou non, s'il devait aller à l'hôpital ou non).

Ensuite, nous sommes devenus un centre de dépistage, le premier en Seine-et-Marne.

Puis, le Totem est devenu un centre de vaccination que l'ARS a par la suite décidé de fermer, jugeant qu'il n'était plus indispensable. Malheureusement, une 5^e vague a montré qu'il fallait remettre en place un système. Nous avons alors remis en place un système de vaccination sur la maison Simone Veil.

Vous pouvez dire que nous aurions dû faire autrement, mais ces décisions ont fonctionné, non pas uniquement grâce à Marne-et-Gondoire ou à la Ville, mais beaucoup aux bénévoles, aux agents, aux médecins et à l'ARS très soutenante financièrement.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Nous avons collectivement, ici à Marne-et-Gondoire, géré au mieux cette crise Covid, à partir de décisions qui avaient été prises avant la crise.

Je remercie beaucoup encore une fois les bénévoles – certains sont autour de cette table – et les personnels de la Ville de Lagny qui ont donné beaucoup d'eux-mêmes pendant cette période (soirées, week-ends et dimanches) pour que les gens puissent être vaccinés.

M. ROULLÉ.- On a bien vu que tout n'était pas dans le détail. On a également remarqué le nombre important de réunions de quartier auxquelles on a pu assister entre septembre et octobre 2021. Or, dans le DOB, rien n'apparaît. On ne sent pas de votre part une forte volonté de prendre en compte les remarques et les besoins des habitants.

Idem pour les questions d'environnement. Vous avez évoqué la loi EgaLIM sur la restauration scolaire, mais il manque un véritable plan ambitieux de réduction des déchets et d'économie d'énergie.

De notre côté, nous travaillons sur un budget alternatif (nous l'avions dit l'année dernière). Il est par exemple possible d'intégrer une maison zéro déchet, voire des conseils de projet sur tout ce qui peut être démocratie participative, essayer d'inciter les habitants à venir dans les réunions toutes catégories sociales et âges confondus.

M. le Maire.- Vous l'avez souligné, il y a eu beaucoup de conseils de quartier et de réunions. Vous ne le voyez pas nettement, mais c'est dans la ligne « Qualité de vie urbaine » que l'action des conseillers de quartier prend tout son sens. À travers cette ligne très importante, nos excellents adjoints (Hocine, Patrick et Jean-Marc) œuvrent à écouter gens et à les inciter à s'exprimer pour détecter et remonter des points plus ou moins importants – certains sont parfois très importants. Nous pouvons alors mettre immédiatement en œuvre des solutions, en lien avec les services techniques. Ce système fonctionne bien depuis plusieurs années, car les conseils de quartier ne désemplissent pas.

J'ai vécu dans une autre vie d'élu la même démarche mais menée différemment : au bout d'un an, il n'y avait plus personne en conseils de quartier, parce que les actions demandées n'étaient tout simplement pas réalisées. Là, elles le sont et donc, il y a toujours cette émulation. On ne regarde pas si les gens sont jeunes ou vieux, on ne les sélectionne pas : ils sont élus. Il nous est même arrivé en 2015 de faire un vote parce qu'ils étaient trop nombreux, mais c'est dorénavant à peu près stabilisé.

On peut évidemment toujours améliorer le fonctionnement. Il n'y a pas que de bonnes intentions et de belles réunions : de véritables moyens permettent une participation réelle et pas seulement philosophique.

Mme CHAVANNE.- Pour boucler la boucle et repartir sur ce que j'évoquais tout à l'heure, on sent une vraie question sur la dépense d'énergie et sur nos consommations. Vous avez parlé de mesures. Des mesures sont effectivement mises en œuvre par l'État en faveur de l'isolation dans les logements, etc. Toutefois, il n'empêche que l'on pourrait envisager un groupe de travail ou une maison de l'énergie et des déchets – peu importe –, avec une véritable structure, une base, pour réfléchir collectivement sur la réduction de notre consommation, avoir une transparence sur les dépenses de la Ville sur chaque point et voir quelles pourraient être les améliorations.

Ce sujet est plus que d'actualité, il est surtout d'avenir. Étant donné les dépenses grandissantes sur ce point, cela ne me paraîtrait pas complètement hors de propos.

M. le Maire.- Pour rappel, toutes ces compétences environnementales et énergétiques sont portées par l'Intercommunalité qui a mis un certain nombre de plans en place ; ce ne sont pas que des documents ou des réflexions mais des actions. Il y a des déclinaisons dans les communes ; chacune a sa spécificité et peut adapter ses moyens et politiques dans ce cadre.

Vous le découvrez peut-être, mais en réalité, cela fonctionne depuis plusieurs années. Vous dites qu'il faudrait que l'on s'y mette enfin, mais pas du tout ! Nos services techniques – puisque les solutions sont très souvent d'ordre technique – y travaillent quotidiennement. C'est une préoccupation quotidienne ; de l'achat des nouveaux véhicules, en passant par la sensibilisation des personnels à l'utilisation de l'énergie et par un certain nombre de mesures en cours sur les diagnostics des bâtiments, la planification de travaux, la projection d'économie d'énergie, le moyen de financer le tout – car ce ne sont pas que de bonnes intentions, il faut aussi le faire. Tout cela existe.

On peut vous donner plus d'informations si vous le souhaitez sur tel ou tel point, mais ce n'est pas une découverte car le coût de l'énergie augmente.

M. FAILLE.- Dans les charges à caractère général, il y a une ligne à 20 000 € de remise en gestion de l'espace public : de quoi s'agit-il ?

M. AUGUSTIN.- Si vous avez visité le secteur Parc Saint-Jean, vous savez que l'on a ouvert depuis maintenant presque deux ans l'Arboretum derrière l'ancienne maison du Val Fleuri. Tout cela doit être réintégré dans la charge que nos services techniques supportent.

M. le Maire.- Lorsqu'un aménageur fait un investissement public, il finance son investissement et à un moment, il dit à la Commune ou à l'Intercommunalité : « c'est maintenant à vous de la gérer ». À chaque amélioration ou espace public supplémentaire, à un moment ou à un autre, c'est à la Ville de payer son entretien.

M. AUGUSTIN.- Incidemment, ces espaces publics sont aussi éclairés.

M. FONTAINE.- L'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus doit normalement être dans le ROB, n'est-ce pas ?

M. le Maire.- Non, au budget.

M. FONTAINE.- Même remarque qu'en commission : après vérification, nous sommes exactement à 900 jours des prochains JO et peu d'impact dans le budget présenté. Il y a la réfection de l'aviron.

M. le Maire.- Ce n'est pas peu d'impact.

M. FONTAINE.- C'est 1 250 000 €. Il pourrait y avoir d'autres choses derrière. Certaines communes ont anticipé et prévoient déjà l'affluence et sa gestion dans les bons et les mauvais côtés. Quelqu'un avait évoqué une navette fluviale ou quelque chose de ce type. Il y a des choses à faire.

M. le Maire.- Nous anticipons puisque, par exemple, notre base d'aviron va être base arrière des Jeux Olympiques. Le bassin principal est à côté (Torcy-Vaires).

Les infrastructures de ce club doivent être livrées pour juin 2023. Nous n'allons pas anticiper une supposée affluence ; nous ne sommes pas Ville olympique, même si on est une Ville Terre de Jeux. Ne vous inquiétez, nous gérons. Nous n'allons pas déterminer maintenant où les gens passeront et comment organiser le tout.

Je passe la parole à la vice-présidente en charge des sports au Département et des Jeux Olympiques surtout.

Mme FENZAR-RIZKI.- Tout s'est fait par étapes.

Dans un premier temps, les équipements étaient importants d'où le gros projet de l'aviron. En tant que CPJ (Centre de Préparation aux Jeux), il était important que les équipements soient aux normes. C'est ce qu'il se passe sur le Département – nous sommes justement en train de finir.

Un appel à projets émanera du Département avec des propositions de manifestations pour les collectivités souhaitant en organiser pour faire vivre les JO. Des choses vont également se mettre en place dans les écoles, notamment dans les collèges – j'étais d'ailleurs tout à l'heure avec Mme DEBUCHY, Inspectrice de l'Éducation nationale au niveau du Département.

Tout arrivera réellement en 2024, et nous pourrons à ce moment-là créer une ligne « fans zone » ou encore créer un événement. La ligne n'apparaîtra pas sur le budget 2022.

M. FAILLE.- Concernant la composition de la masse salariale, nous constatons que la part des agents non-titulaires est passée d'un quart à près d'un tiers des effectifs. Quels sont les services concernés par ces agents ? Pourquoi spécifiquement des non-titulaires ?

M. le Maire.- Nous vous répondrons au moment du budget, parce que nous ne disposons pas des éléments. Des agents sont titulaires, d'autres non, mais il y a surtout des agents au service de la Ville et de ses habitants.

Le fait qu'ils soient titulaires ou non n'est pas un débat dans la majorité municipale. Je rappelle qu'il y a des règles : vous ne pouvez pas embaucher uniquement des non-titulaires et certains postes sont obligatoirement tenus par des titulaires. Nous pouvons embaucher des titulaires ou non-titulaires ; ce choix est fait sans guide dogmatique.

M. FAILLE.- Oui, aucun dogme ; simplement, la situation des agents non-titulaires est plus précaire. Nous posons la question si certains postes ont vocation à durer.

M. le Maire.- Ils sont titularisés au fur et à mesure ; dix l'ont été cette année.

Dans notre vision, on rend du service public, lequel peut être rendu par des titulaires ou non, des prestataires ou des délégataires. Nous essayons de faire les meilleurs choix possible pour que ces services soient rendus efficacement en termes de qualité et de coût.

M. FAILLE.- Concernant l'aménagement de la ZAC Saint-Jean, vous indiquez que la consultation de promoteurs début 2021 aboutit à une désignation, puis à un dépôt de permis de construire en décembre 2021. Nous avons cherché les traces d'appel d'offres sur le site de Marne-et-Gondoire et dans les bulletins officiels, mais n'avons trouvé aucune annonce de marché public. Comment ces choix ont-ils été réalisés et sur quels critères ? La CAO s'est-elle réunie ? Comment les promoteurs ont-ils été choisis ?

M. le Maire.- Une société comme Marne-et-Gondoire Aménagement que préside Jacques AUGUSTIN ne fonctionne pas comme une collectivité ; il s'agit d'une société de droit privé à actionnaire public.

Lorsque nous recherchons un promoteur, nous recherchons le meilleur projet. Pour ce faire, les équipes de Jacques AUGUSTIN ont établi des fiches de lots définissant assez précisément les volumes, la qualité, les hauteurs, etc. Une fois que nous savons ce que nous voulons, nous consultons. D'ailleurs, une consultation est en cours sur un lot, mais vous ne l'avez peut-être pas vue, parce qu'elle ne passe pas forcément par les canaux des plateformes de marchés publics. Cette consultation est publique et est lancée auprès d'un maximum de personnes. Il y aura des réponses dont un certain nombre sera sélectionné. Une offre sera retenue.

Une fois la sélection opérée, la commission Saint-Jean se réunit. Elle a été mise en place par Jacques AUGUSTIN en 2015. Elle est composée d'élus, de professionnels ou non, d'associations de sauvegarde de quartier et de conseillers de quartier. Les architectes et promoteurs – en général, au moins trois – viennent défendre leur projet. À la fin, on débrieife et on choisit collectivement le meilleur projet.

M. AUGUSTIN.- Ce n'est pas un marché public mais un appel à candidatures. Les candidats ne sont pas rémunérés.

Dans la consultation en cours (partie nord de la ZAC Saint-Jean), une quinzaine d'équipes a candidaté. Leurs propositions sont attendues pour la fin février. Elles seront analysées puis soumises au Conseil d'administration. Une *shortlist* sera établie et le Comité Saint-Jean retiendra les candidatures.

Le Conseil Municipal approuve le débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2022.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

27 voix pour

6 voix contre (M. HELFER, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°4 - REGLEMENTATION – ASSURANCES – Indemnisation à la suite d'un sinistre

Mme POULLAIN.- Il s'agit de régulariser une situation à la suite d'un acte de vandalisme sur le THE ART CAFE. Le propriétaire a immédiatement effectué les travaux nécessaires, puisqu'il s'agissait de l'accès principal de son établissement.

Les dommages des travaux étant d'une somme inférieure à notre franchise, il nous semble préférable que le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au remboursement de cette somme engagée par le par le gérant, puisque le clos et le couvert revient au propriétaire que nous sommes.

M. FONTANE.- Pourquoi cette ligne ne passe-t-elle pas dans les décisions du Maire ?

Mme POULLAIN.- Parce qu'il faut faire une dépense. Il faut racheter quelque chose, payer la dépense faite, non pas engagée par le Maire mais par un gérant. Le Maire ne peut pas faire cet acte tout seul.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au remboursement de la somme de 1 111,20 € engagés par le gérant du THE ART CAFE à la suite d'un acte de vandalisme sur la porte de son établissement, et à signer tout document afférent, **et dit** que les crédits sont inscrits au compte 6712.

Adopté à l'unanimité.

N°5 – REGLEMENTATION – Plan France Relance - Demande de financement dans le cadre du recrutement d'un manager commerce

M. le Maire.- Nous souhaitons recruter un manager commerce. Jacques AUGUSTIN va vous expliquer qu'il est possible d'obtenir une subvention pour son recrutement.

M. AUGUSTIN.- Ces financements sont proposés dans le cadre du Plan France Relance. Nous pouvons obtenir une subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant deux ans pour accompagner le recrutement de ce manager commerce, acteur essentiel de l'activité commerciale de centre-ville.

M. le Maire.- J'en profite pour remercier toutes celles et ceux, notamment Hocine et ses équipes, qui ont œuvré au cours de ces dernières années dans un contexte particulièrement compliqué.

Aujourd'hui, aucune cellule n'est vide sur la Ville de Lagny. De mémoire d'élus, ce n'était pas arrivé depuis très longtemps. Cela dit, il n'y a pas de cri de victoire, car le commerce reste toujours fragile. Toutefois, des commerçants avec de nouveaux concepts sont arrivés, y compris dans des parties de la Ville qui ne sont pas des plus passantes – et je pense à la rue Vacheresse. Certains ont l'air de bien réussir et nous leur souhaitons toute cette réussite !

M. FAILLE.- En 2020, nous nous étions positionnés comme étant favorables à l'accompagnement des commerces, notamment dans la digitalisation. Nous avons d'ailleurs proposé la création d'une plateforme en ligne permettant une meilleure exposition des commerces lagnaciens. Dans cet objectif, un manager est une bonne chose, même si la liste des missions inscrites sur la note de synthèse reste très générale. Par exemple, qu'y a-t-il derrière la « *réaffirmation de l'intérêt d'une destination du centre-ville et l'encouragement de sa fréquentation* » ?

Par ailleurs, nous regrettons que parmi les missions listées ne figure pas l'accompagnement des commerçants dans la gestion de leurs déchets, dans la réduction des emballages, pour tendre vers une transition de zéro déchet.

Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce point.

M. le Maire.- Ce n'est pas une fiche de poste, mais une délibération de Conseil Municipal ; évidemment, il n'y a pas tout. Faites ce que vous voulez, mais vous abstenir sur une demande de subvention pour un manager commerce... J'espère que beaucoup de gens vous écoutent !

M. FAILLE.- C'est sur les missions.

M. le Maire.- Les missions sont définies dans une fiche de poste, pas dans une délibération.

M. FAILLE.- Nous nous abstenons en attendant de voir la fiche de poste.

M. le Maire.- Faites comme vous voulez, c'est la démocratie.

M. FONTAINE.- Quelle est la nature du contrat ? Est-ce un agent de la Ville, un CDI ou juste une mission ponctuelle ?

M. le Maire.- Ce sont des contrats de mission renouvelés périodiquement – je ne sais pas si ce sera un an ou plus. Il s'agira d'un contrat à durée déterminée.

Mme CHAVANNE.- Prendre un manager est une bonne initiative.

Nous souhaitons proposer l'ajout de trois missions annexes qui nous semblent intéressantes à la fiche de poste.

- Développer la diversité des commerces afin que l'offre réponde à une attente plus adaptée des habitants.
- Inclure les commerçants du marché concernant la digitalisation.
- Engager une politique de réduction des déchets et des plastiques en donnant à ce futur manager la possibilité d'insister auprès des commerçants pour les alternatives au plastique quand c'est possible.

Un dernier point peut-être hors sujet. Dans le plan de relance (et cela peut compenser la loi EgALIM), avez-vous connaissance de l'aide pour le développement du bio et du local dans les cantines scolaires ? Une enveloppe de 50 M€ a été émise pour les collectivités. L'aide doit être demandée avant le 30 juin 2022.

M. le Maire.- Nous ne sommes pas tout à fait dans le sujet de délibération, mais il en sera dit un mot tout à l'heure.

Un manager commerce n'est pas un professeur. Ce n'est pas un homme ou une femme qui prône l'environnement ; sa mission est de dynamiser le centre-ville et de le rendre attractif. Pour qu'il le soit, il faut des commerçants. On sait que le commerce est fragile.

Le manager commerce n'est pas là pour dire aux commerçants ce qu'ils doivent faire et comment. Si les commerçants ne savent pas répondre aux attentes de leurs clients, personne ne leur expliquera, c'est qu'ils ne sont pas faits pour le faire et donc ils disparaissent, vont ailleurs ou font un autre métier.

Le manager commerce n'est pas là pour donner des leçons sur les déchets, etc. : ce n'est pas son rôle. La Ville a des politiques de déchets et des accompagnements avec les services techniques. Tout cela mérite d'être encore travaillé et amélioré.

Le rôle du manager commerce est de faire en sorte que des commerces correspondent à ce que l'on veut de l'image de la Ville. On essaie de peser sur le choix des commerces. Il a un rôle d'animation : c'est avant tout un animateur. Il doit aussi travailler de concert avec l'association des commerçants de Lagny que je salue parce qu'elle est une des parties prenantes très importante dans le succès actuel. Il faut continuer à travailler avec eux : personne d'autre que les commerçants ne sait exactement ce qu'il faut

faire pour que leurs commerces fonctionnent. Nous sommes là pour l'intérêt général et pour animer tout cela.

Mme CHAVANNE.- Sans nous être concertés, nous sommes tout de même deux de l'opposition à interpeller sur cette question ; c'est peut-être qu'elle va dans l'ère du temps et s'inscrit logiquement dans une mission telle que celle d'un manager.

C'est une question de ton ; il ne s'agit pas de dire « vous devez ». C'est un accompagnement. C'est quelqu'un qui connaîtrait des possibilités d'alternatives (par exemple, des boîtes en carton). Donc, c'est plutôt un accompagnement et une forme d'état d'esprit au départ – je conviens que nous n'avons peut-être pas le même.

M. le Maire.- Vous avez tout à fait raison de souligner vos accords complets, on voit que vous votez pareil et que vous êtes sur les mêmes lignes. On se demande pourquoi il y a deux groupes ! Vous ne devriez n'en faire qu'un, ce serait volontiers...

Le SIETREM gère les déchets et les emballages. Un travail est déjà fait par la commission du SIETREM. Tout le monde ne fait pas tout. Chacun doit être à son poste. On est là au cœur d'une des politiques très importantes de notre Ville qui nous permet de nous distinguer de toutes les communes que nous connaissons en Seine-et-Marne – nous en connaissons peu des aussi dynamiques, attractives et agréables que la nôtre.

Les commerçants ont une place énorme dans le rayonnement de notre Commune, et il faut que cela continue ! N'oublions pas que notre histoire commerçante est issue des Foires de Champagne. On est à cette hauteur-là. Des gens doivent se concentrer sur ce sujet.

Madame FENZAR va dire un mot sur la question subsidiaire.

Mme FENZAR-RIZKI.- Oui et même pourquoi pas sur celle-ci.

Nous sommes également élus au SIETREM. Sans même nous être concertés avec Hocine, lorsque la Commission déchets centre-ville commerçants a été mise en place, nous nous y sommes tous deux inscrits, car nous nous sentons également concernés par ce problème et nous le savons compliqué à résoudre. Au sein de cette Commission, nous réfléchissons avec les autres communes sur le sujet. Autant vous dire que nous sommes y aussi sensibles.

Concernant l'aide dont vous parliez, la demande a été faite par les services, mais je ne sais pas si nous obtiendrons ou non des subventions.

M. ROULLÉ.- En synthèse, Monsieur le Maire, parce que là, il y a eu un peu de provocation tout de même... Il y a un autre sujet dans cet ordre du jour. Nous remettons en question la méthodologie. Il est hors de question de revenir sur l'atout du commerce à Lagny – vous disiez vous-même sur le plan historique.

Nous sommes plutôt satisfaits qu'il y ait derrière le service public. Sur Lagny, il y a des associations de commerçants qui ont d'ailleurs bénéficié d'un certain nombre de subventions – pourquoi pas.

M. le Maire.- Que ne vous votez pas – je le rappelle.

M. ROULLÉ.- Justement, parce que le retour du service public serait plutôt intéressant, mais pas de cette manière-là ; c'est tout ce que nous vous disons ce soir.

M. le Maire.- Vous voulez nationaliser aussi les commerçants de Lagny ? Que voulez-vous faire ? Vous nous expliquez que vous êtes pour, mais vous votez contre ou vous vous abstenez. Il faudrait quand même être un peu cohérents ! Comment peut-on voter contre ou s'abstenir sur une demande de subvention ? Je suis stupéfait.

M. FAILLE.- Je ne comprends pas la tournure des échanges. Il y a eu une double proposition simple : d'indiquer dans la liste des missions un accompagnement dans la réduction des emballages.

M. le Maire.- Nous venons de vous répondre que c'est déjà fait par ailleurs et que ce n'est pas sa mission.

M. FAILLE.- Nous, on propose un accompagnement comme cela se fait dans d'autres villes, c'est tout ! Il n'y a pas de polémique. Je ne comprends pas ce que vous venez de dire, notamment sur la nationalisation des commerces. Il faut être un petit peu sérieux quand même !

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant deux ans (dans la limite de 80 % du coût du poste) auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du plan France Relance pour le financement du poste de manager commerce et à signer tout document afférent.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°6 – REGEMENTATION - Convention de groupement de commandes pour l'organisation commune du feu d'artifice le 13 juillet 2022

M. MONOT.- Il s'agit d'une délibération classique.

Après une annulation et un report (le feu d'artifice a été reporté pendant les Fêtes de Noël l'année dernière), nous proposons de créer un groupement de commandes avec nos villes voisines riveraines de la Marne (Thorigny, Pomponne et Damart) pour réaliser le feu d'artifice que nous mettrions en commun, comme d'habitude, au-dessus de la Marne.

Mme SOUDAIS.- En mars 2021, nous vous avons interpellé sur les conséquences écologiques des feux d'artifice. Pour vous en donner une idée, nous avons notamment évoqué le cas du lac d'Oklahoma où des chercheurs ont trouvé des substances 1 000 fois supérieures à la normale à la suite d'un feu d'artifice.

Monsieur MONOT avait protesté que toutes les précautions étaient prises pour qu'il n'y ait pas d'impact écologique, mais même avec les meilleurs efforts du monde, cela reste très polluant. Au-delà de la question des déchets et de la pollution de l'eau, nous pouvons également songer aux conséquences sur la faune. De nombreux oiseaux et insectes sont effrayés par les bruits et peuvent être perturbés lors de leur recherche de nourriture ou de leur ponte. Les études ont montré que de nombreux oiseaux quittent leur nid à la suite de tirs, ce qui peut avoir des conséquences fatales sur leur reproduction.

Il existe des alternatives moins polluantes. La ville de Bordeaux par exemple a testé cela l'an dernier. Mais la meilleure option reste, comme nous l'avons déjà dit, de présenter un spectacle de son et de lumière.

Monsieur le Maire nous a répondu l'an dernier que la municipalité ne se sentait pas prête à sauter le pas, mais aucune tradition n'est vouée à être éternelle et en matière d'écologie, il y a urgence.

Vous avez su renoncer à la tradition des animaux dans les cirques en présentant une motion. Pourquoi persister à vouloir donner des feux d'artifice ? D'autant que le coût des feux d'artifice est faramineux. Les spectacles son et lumière sont beaucoup moins chers, ce qui permettrait d'affecter la différence de prix dans des programmes sociaux et culturels bien plus utiles aux habitants.

M. le Maire.- Votre position n'est pas la nôtre.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2022, **désigne** la Ville de Lagny-sur-Marne comme la coordonnatrice du groupement de commandes, **adopte** la convention constitutive dudit groupement **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

1 voix contre (Mme SOUDAIS)

2 abstentions (M ROULLE, M. FAILLE)

N°7 – VIE EDUCATIVE – Convention de partenariat avec l'association « Coup de Pouce »

Mme FENZAR-RIZKI.- L'association « Coup de Pouce » est agréée par l'Éducation nationale. L'idée est de travailler avec elle sur des groupes scolaires pour aider les enfants en difficulté, fléchés par l'Éducation nationale, et les suivre durant toute l'année. Les groupes sont composés de cinq enfants et se réunissent après la classe pendant 1 h 30, quatre jours par semaine. Les parents ont été contactés et sont d'accord. Un premier essai sera fait cette année sur trois écoles : Fort du Bois, Paul Bert pour des CP et Leclerc pour les CE1 (les enseignants de CE1 en ont fait la demande).

Mme SOUDAIS.- Nous allons voter pour, mais nous souhaiterions un bilan très détaillé – nous y comptons véritablement – de cette action à l'issue de sa première année pour pouvoir juger de sa pertinence.

Mme FENZAR-RIZKI.- C'est exactement ce qui va me permettre de juger la continuité. Je pense que nous tomberons d'accord sur l'intérêt ou non de cette association.

M. FONTAINE.- Cela entérine-t-il le CLAS?

(Acquiescement de Mme FENZAR-RIZKI.)

Mme CHAVANNE.- Le prix de cette opération est assez minime, ne pourrait-on pas envisager – j'imagine peut-être après une période de test – que davantage d'enfants soient concernés ? Ce pourrait peut-être être un peu plus large que cinq enfants.

Mme FENZAR-RIZKI.- Cela vous paraît minime, mais cela ne l'est pas pour cinq enfants, cela reste un budget. L'objectif est de déployer ce dispositif sur l'ensemble des écoles. Pour autant, cela ne signifie pas dire que l'on multipliera par 10 par école, mais on en aura au moins un par école. Une fois les animateurs formés, on verra comment s'organiser.

Mme CHAVANNE.- J'ai peut-être mal lu et mal compris, mais je vois 500 € par an par club : est-ce 500 € par enfant ou pour le club ?

Mme FENZAR-RIZKI.- Pour cinq enfants.

On est obligés de détacher un de nos animateurs pour cinq enfants, on doit donc compenser.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Coup de Pouce » permettre aux enfants les plus fragiles ou en risque d'échec scolaire de les aider à maîtriser les savoirs fondamentaux, ainsi que tout document ou avenant afférent.

Adopté à l'unanimité

N°8 – AFFAIRES SCOLAIRES – Suite à la fermeture de l'école « Les Touvents » - Création d'un groupe de travail

Mme FENZAR-RIZKI.- Lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2021, nous avons voté une nouvelle carte scolaire qui entre en œuvre dès septembre 2022. L'école des Touvents sera définitivement fermée avec un transfert des enfants sur l'école Orme Bossu majoritairement. Dans la carte scolaire, il était indiqué Orme Bossu, mais le choix a été laissé aux familles entre Jean Macé et Orme Bossu. Les parents ont massivement choisi Orme Bossu. Je sors d'ailleurs du conseil d'école d'Orme Bossu : ils sont assez contents de cette mesure, parce que leur école était à deux doigts de fermer (ses effectifs étaient très bas). La dernière enseignante avait un grand sourire ce soir : elle savait que son poste était conservé et qu'elle pourrait rester sur l'école à la rentrée grâce à l'arrivée des enfants.

Cette délibération nous servira également à créer un groupe de neuf élus pour réfléchir au devenir des Touvents. Nous n'avions pas initialement envisagé cette mesure, mais l'idée est de réfléchir à la future mission de ce bâtiment que nous voulons conserver en service public.

Le groupe serait composé de sept membres de la majorité municipale et d'un membre de chaque groupe d'opposition.

M. le Maire.- À moins que ce ne soit le même groupe...

Mme SOUDAIS.- Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais nous ne votons pas tout à fait pareil, mais bon, ce n'est pas grave...

Justement, nous ne pouvons pas voter pour ce point dans la mesure où ce serait acter la fermeture de l'école des Touvents que nous continuons de condamner. Il nous paraît plus judicieux d'organiser pour commencer une réunion publique réunissant des parents d'élèves, des habitants du quartier et des élus du Conseil Municipal, aussi bien de la majorité que de la minorité, afin de faire le point sur le ressenti des principaux concernés.

M. le Maire.- Vous l'avez dit, la fermeture des Touvents a été actée lors d'un précédent Conseil Municipal ; nous ne reviendrons donc pas sur le sujet, car ce n'est pas l'objet de la délibération. Son objet est de créer un groupe de travail et de concerter sur l'usage des bâtis – Dieu sait s'il y a de la surface et des potentiels. Dans une des questions de fin de Conseil, un de vos groupes a fait remarquer qu'il manquait des salles pour les associations – c'est souvent vrai : c'est le cas idéal où nous pourrions peut-être nous mettre d'accord.

Mme SOUDAIS.- En attendant, notre participation dans ce groupe de travail serait de dire qu'il faut une école.

M. le Maire.- Vous avez fermé la porte ! Cela s'appelle claquer la porte !

M. FONTAINE.- Il y a une ambiguïté sur le l'objet de cette délibération : « désigner les membres du groupe de travail et autoriser M. le Maire à procéder à la fermeture de l'école ».

Nous souhaitons vous proposer la formulation suivante :

« Le Conseil Municipal est invité à désigner les membres du groupe de travail en conséquence de la décision de la majorité municipale de procéder à la fermeture de l'école primaire des Touvents pour préparer l'arrivée de nouveaux services publics et signer tout document afférent. »

Au moins, cette formulation élimine toute ambiguïté.

M. le Maire.- De votre point de vue !

M. HELFER.- Vous disiez à l'instant que l'objet de cette délibération était de mettre en place ce groupe de travail et que la fermeture avait déjà été actée lors d'un précédent Conseil. Or, effectivement, dans la délibération, vous dites que l'on vote également la fermeture.

M. le Maire.- Cela va de soi. C'est un ensemble. Sinon, on ne fait pas de groupe de travail. La fermeture de l'école a déjà été actée au cours de la réorganisation.

M. HELFER.- Pourquoi revoter ce point ?

M. le Maire.- Nous vous proposons un groupe de travail. Cela me paraissait plutôt ouvert. Ce sujet est toujours sensible. Il reste un bâti, lequel est en bon état : réfléchissons ensemble à son usage.

M. HELFER.- Je suis d'accord, mais ce n'est pas ce que je lis !

M. le Maire.- Mais c'est ce qui est écrit.

M. HELFER.- Techniquement, nous n'étions pas obligés...

J'ai bien compris que c'était la conséquence de la fermeture. Je dis simplement que vous nous demandez de voter pour deux choses au travers d'un point : pour la création et pour la fermeture.

M. le Maire.- Nous demandons – si vous le souhaitez – que vous participiez à un groupe de travail qui est la conséquence de la fermeture que l'on acte.

Vous faites comme vous voulez. Vous votez ce que vous voulez. Vous venez ou non au groupe de travail. Si vous ne votez pas la délibération, c'est que vous ne le sentez pas.

M. HELFER.- Ce n'est pas aussi tranché.

M. ROULLÉ.- Encore une fois, la méthodologie ! Un conseil de projet pourrait être très intéressant ; c'est ce que nous avons proposé dans notre programme, qui était d'ailleurs bien plus ouvert qu'uniquement les parents d'élèves et le quartier. Nous y sommes plutôt favorables.

Avoir deux groupes d'opposition est une richesse, on ne va donc pas se priver.

Il est écrit « *autoriser M. le Maire à procéder à la fermeture de l'école* ». suspendre cette délibération et y revenir ou la corriger nous conviendrait. On ne va pas dénigrer un moment pendant lequel on peut être associés à une décision importante ; c'est le devenir d'un bâtiment et non des moindres. Il peut y avoir des choses intéressantes.

Dans votre présentation, il manque le côté « associer les habitants » ; on voit élus majoritaires ou élus minoritaires.

C'est tout ce que je voulais dire, mais c'est dommage. Comme pour le commerce, on voit bien que l'on passe à côté de quelque chose.

M. le Maire.- Un conseil de projet – c'est votre mot – me convient même si n'utilise pas le terme à partir du moment où l'on parle de concertation. Toutefois, avant de parler de concertation avec les habitants, les riverains ou le quartier, on va peut-être assumer notre rôle d'élus, à savoir, dans un premier temps travailler à ouvrir des portes et à trouver des solutions crédibles et dans un second temps, aller discuter, voire amender. On ne va pas mettre des gens autour d'une table en disant « que fait-on de ce bâtiment ? ». Il faut déjà que l'on ait travaillé ensemble.

En tout cas, la majorité municipale fonctionne toujours ainsi. Dieu sait si nous cherchons à concerter et à savoir si les gens sont d'accord ou non, ou comment améliorer les choses, mais il faut déjà avoir effectué ce travail. Et c'est ce que nous vous proposons : de venir dans un groupe de travail. Qu'il y ait

ensuite un conseil de projet ou une concertation – peu importe le terme utilisé –, c'est pareil, cela n'a pas d'importance ; c'est en tout cas le sens que je souhaite y donner.

Mme CHAVANNE.- Il y a une forme d'ambiguïté. Il est écrit « *autoriser M. le Maire à procéder* », je vais voter contre pour une question de cohérence.

J'interviens oralement pour qu'il soit inscrit au PV que je me réjouis de l'existence d'un groupe de travail pour réfléchir ensemble.

M. le Maire.- Vous êtes plutôt pour, mais vous allez voter contre !

Mme CHAVANNE.- Oui, mais ce n'est pas la même chose !

M. le Maire.- C'est comme pour le manager commerce ! Vous êtes plutôt pour, mais vous votez quand même contre !

Mme CHAVANNE.- Ce sont deux choses différentes. La fermeture d'une école est une chose et la création d'un groupe de travail pour une salle publique en est une autre.

Je me réjouis de la mise en place d'un groupe de travail, mais pour rester cohérente, je voterai contre la fermeture de l'école.

M. FAILLE.- L'ambiguïté a été soulevée en commission au cours de laquelle il a été répondu que deux points étaient fusionnés et que l'un succédait à l'autre au sein du même point. Nous soulignons une nouvelle fois cette ambiguïté.

Sur la méthode, il n'est pas si compliqué, avant même de faire des propositions aux habitants, de leur demander quels sont leurs priorités et avis sur le devenir d'un bâtiment.

J'étais au plan local des mobilités qui s'est déroulé une première fois en concertation en novembre. Les personnes présentes ont été concertées. C'est très intéressant, car tout le monde a formulé des propositions – certaines ont été retenues, pas d'autres. Il y a eu un premier temps de réelle concertation sur ce plan local des mobilités. Cela prend une soirée – c'est sûr. Des volontaires sont tirés au sort. Il y a eu toute une méthodologie. Cela pourrait être appliqué dans ce cadre. *A minima*, les conseillers de quartier pourraient être intégrés. Le groupe de travail n'inclut que les élus ; nous pensons qu'il serait intéressant d'inclure plus d'habitants.

M. le Maire.- Vous allez voter contre, vous n'allez donc pas faire partie du groupe de travail. Ne me dites pas ce que vous voulez en faire ! Je suis surpris de toutes ces incohérences. Si vous voulez faire partie d'un groupe de travail, vous votez pour ; si vous votez contre, vous n'en faites pas partie ; c'est que vous estimez que ce n'est pas votre choix. Il faut que chacun assume.

M. FAILLE.- En commission, tout est fait pour que tout soit déjà encadré dès le départ. On a bien vu dans votre méthodologie... Nous avons très rarement notre mot à dire ! J'attends toujours certaines commissions, notamment sur l'écologie, qui s'est réunie une seule fois.

Au niveau de la méthode, permettez-nous d'être un peu septiques sur ce groupe de travail.

Le Conseil Municipal procède à la fermeture de l'école primaire « Les Touvents » à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, pour préparer l'arrivée de nouveaux services publics, **et approuve** la création d'un groupe de travail composé du Maire, de 7 membres de la majorité municipale et 1 membre de chaque groupe d'opposition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :
27 voix pour

4 voix contre (Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)
2 abstentions (M. HELFER, M. FONTAINE)

(Les membres du groupe Objectif Lagny demandent qu'il soit procédé aux désignations des membres du groupe de travail.)

M. le Maire. Vous avez voté contre. La délibération est claire, mais ne vous plaît pas. Vous votez pour, contre ou vous vous abstenez : c'est votre choix et votre responsabilité. Ne venez pas me dire ensuite que vous voulez que l'on nomme les membres d'un groupe de travail dont vous ne voulez pas faire partie ! Il faut quand même un peu de cohérence !

M. FONTAINE -La cohérence est dans la délibération elle-même.

M. le Maire. On ne va pas refaire le débat. Chacun s'est exprimé.

M. FONTAINE.- Reformuler la délibération ne vous coûte rien !

M. le Maire. La délibération a été tranchée, on n'y revient pas. Vous y revenez comme vous voulez, mais pas en Conseil Municipal. Elle a été votée.

Nous passons donc au point suivant. Vous nous poserez des questions si vous le voulez lors d'un prochain Conseil.

N°9 – PERSONNEL TERRITORIAL – Débat sur la protection sociale complémentaire

M. AUGUSTIN.- Ce point est important mais reste technique.

Avant la fin du mois de février, nous devons discuter des perspectives concernant la protection sociale complémentaire qui doit être offerte aux agents de la municipalité en raison des obligations de l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021.

Nous vous avons transmis des documents assez étoffés. J'en profite pour saluer le grand travail réalisé par le service des ressources humaines et en particulier sa directrice, qui a essayé de clarifier des dispositions législatives et réglementaires quelque peu protozoaires dans lesquelles on a du mal à s'y retrouver.

Jusqu'alors, les collectivités pouvaient proposer à leurs agents une participation pour leur protection sociale maladie complémentaire et prévoyance. Ce choix n'avait été fait par la Commune, l'action sociale s'étant orientée dans d'autres registres. Cela devient obligatoire, et comme toujours dans un minimum de temps : avant le 1^{er} janvier 2025 pour la protection prévoyance et avant le 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé. Cela laisse toutefois un temps de réflexion.

En 2022, nous allons discuter avec les organisations représentatives des personnels sur les modalités de mise en place de cette complémentaire pour la mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023. Dans la sphère privée, cette protection complémentaire est obligatoire depuis déjà plusieurs années.

Le tableau récapitulatif fait apparaître trois possibilités :

- l'employeur verse une participation aux agents ayant souscrit un contrat individuel de protection sociale complémentaire ;
- la Commune passe un contrat avec un assureur ou une mutuelle porteuse de ces prestations de complémentaire santé prévoyance ;
- la Commune rejoint un contrat global souscrit par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département.

Si nous passons un contrat avec une mutuelle ou une assurance en direct, cela impliquera un appel d'offres et un marché public, et dans ce cas, il y a deux possibilités :

- en cas de majorité au sein des organisations représentatives des personnels pour un accord collectif, une assurance obligatoire devra être souscrite pour tous les agents, lesquels contribueraient et la Commune prendrait à sa charge une partie de ces cotisations ;
- sans majorité au sein des organisations représentatives des personnels, les deux options restantes devront être mises en concurrence : soit un contrat collectif ou individuel, soit une convention de participation, lesquels ne sont pas différenciés très clairement par les textes. De ce que nous comprenons, dans un cas, l'adhésion serait obligatoire ; dans l'autre, elle ne le serait pas, et la durée serait différente.

En tout état de cause, nous attendions le décret qui devait apporter des précisions fin décembre ; or il n'est toujours pas sorti, puisque les organisations représentatives des personnels se sont plaintes d'un manque de concertation quant à sa rédaction.

L'objet de cette présentation est de porter à la connaissance du Conseil Municipal la nécessité que la municipalité développe ce dispositif. Il sera bien entendu construit en accord avec les représentants du personnel, principaux concernés, puisque bénéficiaires du dispositif. Les contributions de la Collectivité seront plafonnées par les textes à 50 % d'un montant de référence – il ne s'agirait même pas 50 % de la cotisation exigée par l'organisme choisi, mais l'État va donner un barème maximum concernant la contribution des collectivités.

Il y a encore un peu de flou. Il est proposé de travailler sur ces hypothèses avec les représentants du personnel.

M. FAILLE.- Pour l'instant, j'ai plutôt une question de forme de ce débat. L'Ordonnance est tombée il y a un an, en février 2021. Elle prévoit un débat jusqu'au 18 février 2022, dernier délai, c'est-à-dire dans neuf jours. Avec un délai si court, je ne comprends pas comment les conclusions de ce débat pourraient-elles vraiment être prises en compte et pourquoi ne pas l'avoir organisé lors d'un Conseil Municipal précédent.

Votre infographie me paraît plus claire que la note de synthèse. Les agents ont-ils été consultés, notamment par la dérogation, la participation versée aux agents directement ? En gros, une préférence a-t-elle été dégagée par les agents ?

M. AUGUSTIN.- Le travail a été considérable. Nous attendions la parution du décret. Nous nous étions dit qu'il n'était pas nécessaire de venir devant l'assemblée délibérante et *a fortiori* devant les agents sans ce décret qui précisait un certain nombre d'éléments déterminants. Nous sommes à présent rattrapés par l'échéance de la loi, donc avant le 18 février.

Nous vous faisons simplement part des éléments du problème. La façon dont nous allons y répondre relève du dialogue avec les personnels que nous avons déjà engagés lors du précédent Comité technique. Je ne veux pas parler à leur place, mais ils ont – semble-t-il – considéré que la participation versée aux agents ayant souscrit un contrat labellisé était le plus simple. Si les textes disent que c'est l'exception de l'exception et que pour le reste, la collectivité doit elle-même souscrire un contrat collectif d'assurance, on ne pourra pas aller contre les textes.

Notre problématique est d'abord que cela bénéficie aux agents et qu'ensuite, cela ne se traduise par une complexité administrative invraisemblable qui coûterait plus cher à la Collectivité plus que cela ne pourrait bénéficier aux agents.

Mme SOUDAIS.- Nous tenions à dire que si cet aspect de la loi de transformation de la fonction publique est plutôt positif, nous n'approuvons pas l'entièreté de cette loi, notamment les 1 607 heures.

Et, de façon générale, nous n'approuvons pas non plus le principe des mutuelles, puisque la Sécurité sociale devrait tout couvrir.

C'était histoire de rajouter une petite couche sur la défense de nos biens communs.

Le Conseil Municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021), **autorise** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une protection sociale complémentaire conforme aux obligations définies dans l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et dans le décret à venir.

Adopté à l'unanimité

N°10 – PERSONNEL TERRITORIAL – Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)

M. AUGUSTIN.- La Ville a été saisie par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation pour accueillir au sein des services municipaux des personnes mineures et majeures condamnées par un juge à des peines de travaux d'intérêt généraux. Chacun sait que c'est un substitut à l'emprisonnement. Cela ne peut être mis en place que si le condamné lui-même est d'accord.

Nous avons toujours été candidats pour accueillir ces personnes. Il n'y a jamais eu d'incident. Cela s'inscrit dans notre politique d'accompagnement et de réinsertion, tant avec ces personnes qu'avec d'ailleurs toute autre personne qui a pu connaître des difficultés.

M. le Maire.- C'est en cours depuis un moment. C'est une nouvelle délibération. Il y a des petites nouveautés : dorénavant, quelqu'un condamné pour des faits sur la Ville peut être pris par la Ville sur un TIG. Nous avons eu les remerciements du SPIP, parce que Lagny, dans le nord Seine-et-Marne, sur le ressort de Meaux, est la ville la plus encline à prendre des TIG.

Mme SOUDAIS.- Nous voterons pour ce point, car l'incarcération est loin d'être toujours la solution et nos prisons déjà bien assez pleines. Nous avons toutefois deux questions.

D'une part, le personnel est-il formé pour superviser ces TIG ?

D'autre part, parmi les missions confiées aux personnes condamnées, il est écrit dans la note de synthèse qu'il s'agit – je cite « *du nettoyage et entretien des matériels, du nettoyage et entretien des voiries, de la réparation du mobilier urbain, de tâches administratives diverses, de la manutention et de l'entretien des équipements sportifs et de la manutention et des déménagements de matériels* ». Est-il possible d'ajouter des missions en lien avec le social, comme l'aide aux personnes âgées, aux SDF ou encore de l'aide alimentaire ?

M. le Maire.- Je ne sais pas vous dire si ces derniers points rentrent dans le cadre du TIG.

Les personnels ne sont pas spécifiquement formés, mais ils sont informés et volontaires. Il y a un côté un peu « stagiaire ».

Les personnes viennent pour un laps de temps court, elles ne restent pas très longtemps. Le but est de leur montrer que des gens travaillent – elles sont parfois assez éloignées de cette notion –, qu'elles doivent se lever à des heures précises et respecter une certaine discipline, et qu'elles font un travail d'intérêt général, en compensation de leurs erreurs.

Mme SOUDAIS.- Pour ce que nous vous proposons, c'est bien possible dans le cadre de TIG.

M. le Maire.- À voir. Je ne sais pas, car là, vous parlez de services à la personne.

Pourquoi pas si c'est possible pour certains. Ce sont des gens qui doivent être encadrés et qui ne peuvent pas être laissés libres. On est dans un contexte de substitution de peine ; ce ne sont pas des employés ou stagiaires habituels.

Mme SOUDAIS.- Oui, bien sûr, mais c'est cela se fait déjà dans pas mal d'endroits et cela se passe très bien.

M. le Maire.- Peut être. À voir.

Le Conseil Municipal approuve de solliciter auprès du Tribunal Judiciaire de Meaux l'inscription de la ville sur la liste des TIG, **autorise** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG, **autorise** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N°11 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création de deux postes de gardien de Police Municipale

M. le Maire.- Nous sanctuarisons deux budgets, qui ne sont pas fluctuants au gré des obligations budgétaires : la police municipale et les actions jeunesse, notamment le service jeunesse.

Sur ces deux points, nous estimons que nous devons avoir une vision très longue, permanente et continue ; raison pour laquelle nous souhaitons augmenter les effectifs de la police municipale de deux postes supplémentaires de policiers municipaux.

M. FAILLE.- Ce point est directement en lien avec le contrat de sécurité intégré présenté lors du Conseil communautaire du 22 novembre. Nous avons quelques interrogations sur Lagny-sur-Marne, qui va rejoindre cette délibération.

D'après ce document, Lagny-sur-Marne a connu une hausse de la délinquance de 27 % entre 2018 à 2021 contre 10,6 % à Marne-et-Gondoire. Est-il possible d'en connaître les raisons principales et en quoi les investissements, notamment dans la vidéosurveillance, ont-ils servi et de quelle façon ces postes vont aider à rééquilibrer les choses ?

M. le Maire.- Est-il possible de savoir d'où vous sortez ces chiffres aberrants ?

M. FAILLE.- C'est écrit noir sur blanc dans le CSI.

M. le Maire.- Il faut savoir lire les chiffres. Si vous voulez, on fera un point sur le CSI. C'est important, car ce contrat va nous lier avec l'État et touche à la sécurité, notamment la coordination des forces de police nationale et municipale. Il n'y a pas eu de telles augmentations. Vous ne pouvez pas prendre les chiffres et les ressortir du contexte.

M. FAILLE.- Je suis preneur d'un point sur le CSI, car c'est écrit noir sur blanc.

M. le Maire.- Nous ferons un point CSI. Il faut savoir que, même s'il a été voté, il n'est pas en application, parce que nous n'avons pas encore signé la convention avec l'État. Nous sommes dans un pays très compliqué où ce type de document se promène entre les services de la justice, du ministère, etc. En tout cas, ce document vient de revenir en préfecture, et il nous faut maintenant trouver un créneau avec le préfet pour le ratifier. Ce document est doublement engageant. Nous l'avons négocié au mieux.

Il serait intéressant de faire un point sur ce contrat en Conseil Municipal dès qu'il sera signé – il devrait normalement l'être en mars. Le problème est qu'une réserve électorale arrive bientôt pour les préfets et il nous faudrait le signer avant, car si nous le faisons après, cela risque d'être un peu plus compliqué.

M. ROULLÉ.- Nous voterons contre ce point. Nous avons regardé votre budget au niveau ressources humaines et pour nous, le nombre actuel de policiers municipaux suffit.

M. le Maire.- D'après Vincent FAILLE, ils ne suffisent pas s'il y a une grosse délinquance !

M. ROULLÉ.- En tous les cas, nous allons les vérifier. Nous souhaiterions que les agents de police municipale ne soient pas forcément visés, puisque – nous l'avions salué en son temps –, nous avons pu constater leur travail remarquable lors de la première vague de la pandémie, notamment pour la réouverture du marché de Lagny. Que notre vote ne soit pas mal interprété. Pour nous, cela nous semble suffisant. Il nous faudra regarder le bilan du service de surveillance.

M. le Maire.- Les ratios sont en général de 1 pour 1000 dans une ville, mais ce n'est pas le sujet principal, on doit tendre vers. C'est surtout qu'il faut des équipages de trois personnes, notamment la nuit, et nous n'avons pas assez d'effectifs pour faire toutes les nuits complètes de toute la semaine.

Si nous voulons une police municipale efficace, ce n'est pas tellement entre 8 heures et 20 heures – nous pouvons évidemment avoir des problèmes graves. Nous avons un outil (le poste de police municipale tout neuf) et des personnels fantastiques. Nous avons un centre de surveillance urbain intercommunal tout neuf ; il va chercher les images, y compris à la gare. Nous développons le nombre de caméras. Cela dit, tout cela ne vaut rien si nous n'avons pas les effectifs.

Nous avons construit une police municipale – elle n'existait pas il y a quelques années – avec une structure, une hiérarchie et une organisation. Je remercie d'ailleurs Alain CHAUVEAU, qui n'a pas pu être là ce soir, de son travail avec Guillaume COURTOIS, chef de police municipale. Mais il faut aussi donner des moyens humains ; ce ne sont pas seulement les caméras qui font la sécurité, elles y contribuent, mais ce n'est pas suffisant.

Nous pensons qu'il faut embaucher deux postes de PM supplémentaires.

M. ROULLÉ.- Je complète mon propos, mais c'est tout le débat sur la police municipale. La police relève du domaine de l'État. Depuis plusieurs années, les villes compensent les failles de l'État en termes de personnels. Par expérience, la vidéosurveillance permet plutôt de réguler le stationnement, mais ne gère pas forcément la délinquance.

M. le Maire.- Je vous confirme que la vidéoprotection à Lagny ne gère absolument pas le stationnement.

M. ROULLÉ.- Dommage !

M. le Maire.- On ne verbalise aucun stationnement payant avec la vidéo. On peut verbaliser des infractions routières ou des stationnements gênants, mais certainement pas du payant. On n'a pas ce système à Lagny.

M. ROULLÉ.- Je ne parlais pas du stationnement payant, mais double fil et autres, mais c'est un autre sujet.

M. le Maire.- Ce n'est pas l'objet principal ; c'est la sécurité des individus.

Le Conseil Municipal approuve la création de deux postes de gardien de police municipale et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°12 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d’un poste d’assistante administrative au Cabinet du Maire

M. le Maire.- Il y a eu un transfert de responsabilités entre la Direction générale et le Cabinet du Maire, notamment en ce qui concerne la gestion administrative des conseils de quartier, qui est un gros travail administratif. Cette personne reprendra les courriers adressés à la police municipale, qui sont souvent des protestations d'amendes, en tout cas des citoyens ayant un sujet qui mérite d'être regardé avec une vision pas uniquement réglementaire.

Mme SOUDAIS.- Nous sommes assez dubitatifs, parce que les missions de cette assistante administrative nous semblent un peu fourre-tout. Nous nous demandons ce que vient justement faire ici la rédaction des courriers de la police municipale.

M. le Maire.- Je le répète : c'est une délibération et non une fiche de poste. Il y aura ce sujet et je viens de vous expliquer pourquoi. Peut-être trouvez-vous cela dubitatif, mais je vous explique que nous pensons qu'une relation de confiance doit s'établir entre la police municipale et les citoyens. Lorsqu'ils ont une objection ou un sujet, cela mérite d'être regardé avec une certaine hauteur de vue, qui ne soit pas uniquement réglementaire. C'est pourquoi j'ai souhaité que cette relation courrier – il y a aussi beaucoup de verbal et de rencontres – soit traitée au niveau du Cabinet du Maire.

M. FONTAINE.- Nous avons cherché un organigramme de la Ville de Lagny, mais ne l'avons pas trouvé sur le site. Or il y a normalement une obligation de diffusion.

M. le Maire.- Je ne sais pas s'il y a obligation de diffusion ou non, mais nous pouvons vous le communiquer avec plaisir.

M. FONTAINE.- Comme vous l'expliquez, quelqu'un s'occupait auparavant des conseils de quartier ; dorénavant, cette assistante administrative s'en occupera. En fait, il y avait déjà quelqu'un.

M. le Maire.- Oui, mais qui était à la Direction générale.

M. FONTAINE.- Le nombre d'agents reste le même ?

M. le Maire.- Oui.

Pour les conseils de quartier, c'est Jean-Marc WACHOWIAK et Hocine ZOUAOUI pour la partie élus. Un important suivi administratif est nécessaire. Les conseils de quartier, cela ne vaut que si l'on écoute les gens de manière sincère et que l'on fait des choses. Une fois qu'on les a écoutés, il faut une mécanique, une organisation pour que les corrections ou améliorations soient réalisées. La partie administrative est très lourde.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'assistant administratif au Cabinet du Maire et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°13 - PERSONNEL TERRITORIAL – Création d’un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

M. le Maire.- Il n'y a pas la fiche de poste du DGA – je préfère vous prévenir –, mais une liste conséquente de ce qu'il fera – il ne s'ennuiera pas, car il s'agit là de choses très concrètes.

M. AUGUSTIN.- On parlait de l'organigramme de la Ville de tout à l'heure. Il a été recomposé avec la création de trois pôles. Le troisième est consacré à la Culture, aux Sports, à la Jeunesse, au Social et à la Vie citadine. Il faut donc créer le poste de Directeur Général Adjoint pour ces missions :

- décliner avec l'ensemble des membres de la Direction Générale à l'échelle du pôle les orientations politiques données par les élus,
- mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle de ces orientations,
- coordonner et contrôler les missions des services suivants : Culture, Sports, Jeunesse, Événementiel, Vie associative, Commerces et Marchés plus le Social (le manager commerce se situera dans ce pôle),
- préparer et assurer le suivi des décisions à prendre dans les domaines de compétences,
- assurer le respect et la mise en pratique des règles de sécurité et des procédures internes dans son domaine de compétences, comme chaque responsable doit d'ailleurs le faire.

Le budget de ce pôle est non négligeable en termes de dépenses et recettes.

M. HELFER.- Je crois comprendre qu'il s'agit d'une réorganisation par pôle. Il y en aurait trois et là, on parle d'un pôle. Par le passé, y a-t-il déjà eu des Directeurs Généraux Adjoints des Services ?

M. le Maire.- Oui, même s'il s'agit là d'une nouvelle organisation. On ne remplace pas un poste qui n'existait pas, sinon on n'en créerait pas.

M. HELFER.- Donc, à terme, vous souhaitez créer un Directeur Général Adjoint des Services par pôle ?

M. le Maire.- Les autres sont déjà pourvus.

Nous allons vous communiquer l'organigramme pour que ce soit plus clair ; sans cela, c'est compliqué à visualiser.

M. HELFER.- Les missions étant très larges, je me demandais comment elles étaient réparties avec le Directeur Général des Services.

Je suis preneur de l'organigramme.

M. ROULLÉ.- Nous confirmons la demande d'un organigramme à jour.

Il me semblait que vous aviez arrêté les DGA à votre arrivée.

M. le Maire.- Il y a eu beaucoup de réorganisations. L'organisation administrative s'adapte aux besoins de la Ville, s'organise et se construit. C'est un nouveau mandat avec une nouvelle impulsion. Nous réadaptions l'organisation administrative.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, et **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

2 abstentions (M. ROULLE, M. FAILLE)

N°14 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création de postes en PEC (Parcours Emploi Compétences)

M. AUGUSTIN.- Il s'agit de donner la possibilité à la Commune d'employer ces personnes qui sont en dehors d'un schéma d'emploi pour leur permettre de cheminer vers une insertion professionnelle.

Nous avons des besoins dans le secteur de l'Accueil Unique pour assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers (il y a de nombreuses demandes d'inscriptions scolaires en particulier ou de cartes d'identité et passeports) et également au sein aussi de la Direction des Ressources Humaines.

M. le Maire.- Je tiens à rappeler – nous le verrons dans le budget plus que dans le DOB –, qu'une partie de l'augmentation de la masse salariale est due à la décision que nous avons prise à la suite de la crise Covid de participer à ouvrir des postes pour les jeunes en alternance ou sous d'autres formes. Le budget est important, mais c'est une volonté de la municipalité que d'aider les jeunes. Je peux le dire, parce que je suis également Président de la Mission Locale : tous les dispositifs – et c'est sans esprit partisan – ont été mis en place que ce soit par le Gouvernement, la Région, les Départements l'Intercommunalité et la ville de Lagny et ont été particulièrement efficaces. Le taux de chômage des jeunes est extrêmement faible sur nos secteurs. Ce n'était pas du tout écrit d'avance alors qu'en 2020, ils ont tous perdu leur petit job (Eurodisney, etc.). Ce n'était vraiment pas gagné. L'emploi n'est jamais gagné, mais là, nous avons de très bons résultats et je suis heureux que la Ville ait participé à son échelle à cette démarche.

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contrat parcours emploi compétences au sein de l'accueil unique, de la direction des ressources humaines, et de la direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

Adopté à l'unanimité

N° 15 – PERSONNEL TERRITORIAL – Convention pour la mise en place d'un service commun relatif aux systèmes d'information au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

M. le Maire.- Matthieu FERREIRA est l'homme de la mutualisation informatique. Il exerce des doubles fonctions de direction, que ce soit à Marne-et-Gondoire ou à Lagny. L'informatique fait partie des métiers que l'on peut mutualiser. Ce sont des métiers à haute valeur ajoutée, de grandes compétences. Quand on a des compétences comme celles de Matthieu et son équipe, il faut absolument les mettre au service des autres communes ; Lagny en est une – et il travaille pour d'autres communes. Ces dernières peuvent adhérer librement à ce service mutualisé, comme il en existe d'autres que nous avons mis en place ces dernières années à Marne-et-Gondoire (administration du droit des sols, marchés publics, communication, ressources humaines, etc.).

Nos moyens sont de plus en plus faibles et l'action des collectivités sur l'impôt étant de plus en plus restreinte, il est très important que nous recherchions toutes les voies possibles d'efficacité avec l'Intercommunalité.

C'est ce que j'ai personnellement prôné lorsque j'étais vice-président en charge de la mutualisation. C'est ce que mon équipe de Marne-et-Gondoire et moi-même prôtons aussi.

Chaque ville, en fonction de ses caractéristiques, peut piocher dans tel ou tel service. Cela fonctionne bien. En tout cas, bravo Matthieu pour votre travail sur l'informatique !

M. ROULLÉ.- Je vous demande un avis, car nous siégeons ensemble à l'Agglomération : n'avez-vous pas l'impression qu'au bout d'un moment, au fur et à mesure des Conseils Municipaux, on transfère à l'Agglomération de plus en plus de choses ? Vous l'avez d'ailleurs dit dans la note : le CIJ, la DS, la lecture publique, la commande publique, la communication, le service des ressources humaines et maintenant la DSI.

Comme vous le dites, la mutualisation permet une certaine efficience et de bénéficier de services performants. Cela dit, au bout d'un moment, on va se retrouver avec une Agglo un peu « fourre-tout ». Vous posez-vous ces questions ?

Pour vivre les deux, même si on a un Conseil Municipal plus vivant qu'un Conseil communautaire, l'Agglo est assez éloignée du Latignacien – c'est toujours le problème des agglomérations – et encore notre Agglo est à taille humaine.

M. le Maire.- Le Latignacien s'en fiche de savoir qui fait l'informatique de la Ville ou de l'Interco. Elle est éloignée, c'est sûr, mais il s'en fiche.

M. ROULLÉ.- Il y a moins de débats en Conseil communautaire, donc tout se décide en Bureau communautaire le lundi – ce sont les statuts –, mais je trouve cela un peu dommage.

J'émet plus un point de vigilance. Encore une fois, c'est un débat que nous ouvrons. Avoir une opposition est une richesse. C'est un véritable sujet. Il ne faudrait pas que l'on se retrouve au bout d'un moment avec une Agglo qui a tout récupéré et une Ville qui...

M. le Maire.- J'ai envie de vous répondre : « n'ayez pas peur ! »

Toute plaisanterie mise à part, Marne-et-Gondoire est une Agglo de projets. Elle fait des projets que ne peuvent pas faire les communes seules. On le vit à Lagny avec la réfection des Bords de Marne. On le vit aussi à travers la musique, la culture, l'assainissement, l'environnement, etc.

Lagny seule ne pourrait pas mener ces projets : ce serait absolument impossible. Donc, l'Agglo sert à cela en premier. En plus, elle a un rôle de compétences. Dans une Communauté d'agglomération, il est plus facile pour de nombreuses raisons (jeunesse de la structure, etc.) de mettre des compétences très élevées, de prendre des cadres très formés et de les mettre au service des collectivités.

Pourquoi ? Parce qu'une Agglo de 20 communes comme la nôtre est constituée en réalité en majorité de petites villes et villages, lesquels n'ont pas les moyens de s'offrir des compétences.

À Lagny, nous pouvons davantage nous offrir des compétences mais autant les partager. Ce que je dis n'est pas œcuménique mais purement pratique. Avoir des spécialistes pour dépouiller les marchés publics ou pour instruire l'administration des sols et les permis de construire nous sécurise au plan juridique et de la qualité du service rendu. Ce n'est pas du tout fourre-tout. De plus, c'est optionnel : les villes adhèrent ou non – d'ailleurs, elles adhèrent toutes les unes derrière les autres tellement c'est efficace. Cela ne dessert en rien le choix politique des villes. On sait que les maires et leurs équipes sont très jaloux de leurs prérogatives par rapport aux habitants. Cela n'empêche rien du tout ! Nous avons une totale liberté de prôner telle ou telle politique (animation, social, investissement, travaux, etc.) Cela n'enlève rien.

Je vous le répète : les citoyens se fichent totalement de savoir que les marchés publics soient gérés à Marne-et-Gondoire ou dans un bureau ici, ce n'est pas le sujet.

Concentrons-nous sur ce qui impacte la vie quotidienne des gens. Concentrons-nous sur les investissements grâce à qui notre Commune continue à rayonner et que l'on continue à être bien à Lagny et à être une Ville assez hors norme au regard de son environnement.

Mme CHAVANNE.- Les termes de cette mutualisation sont assez généraux. Pourtant, pour travailler un peu dans le domaine, j'ai eu du mal à identifier ce qui allait être mutualisé, mais je vous fais confiance.

Met-on vraiment le paquet au niveau de Marne-et-Gondoire sur la sécurisation des données des personnes ? Je pense par exemple aux sites Web, serveurs et données. C'est un sujet important au sein des collectivités. Il ne faut pas que l'on perde en performance en mutualisant – je pense au Portail famille.

Il y a énormément de moyens de récolter des données personnelles. Ce domaine est un peu sensible. J'espère que l'on sera efficace au niveau de l'Agglomération sur ce sujet.

M. le Maire.- Ces domaines sont très sensibles. C'est une des grandes préoccupations de Matthieu et de son équipe. Plus les services sont structurés, plus les personnels sont compétents, parce que la manière dont on sécurise les données, ici à Lagny, ne doit pas être très différente de la manière dont on les sécurise à Thorigny, à St-Thibault ou ailleurs.

Il y a des sujets sur les services supports – et c'est un service support – pour lesquels c'est, sans discussion possible, un choix véritablement efficace. Les élus ne perdent pas du tout leur liberté d'agir.

Le Conseil Municipal adopte le projet de convention présenté à l'assemblée, **adhère** au service commun relatif aux systèmes d'information aux niveaux de service n° 1, 2 et 3, **autorise** M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à la création du service commun relatif aux Systèmes d'Informations.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme CHAVANNE, M. FAILLE)

N°16 – PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un poste de référent « Santé et Accueil inclusif » pour le service Petite Enfance (crèche)

M. AUGUSTIN.- Il s'agit de permettre à la Commune de bénéficier de vacations d'un médecin pour les crèches (Touvents et Charpentier), comme la loi nous en fait obligation. Le praticien a été difficile à trouver, mais nous l'avons identifié. Il assurera cette mission d'accompagnement des jeunes enfants.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'un référent « Santé et Accueil inclusif » pour le service petite enfance, **autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence.

Adopté à l'unanimité

N°17 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture et fermeture d'emplois

M. AUGUSTIN.- C'est la gymnastique administrative habituelle.

Vingt-neuf postes doivent être ouverts. Il faut créer des postes pour permettre les avancements de grade ou la promotion interne et autoriser les recrutements en cours.

Cela conduit à porter l'effectif à 375 postes permanents.

Les gens promus doivent quitter des postes, lesquels peuvent être supprimés ; nous devons au total en fermer 25. L'effectif de la Commune en postes permanents est ainsi ramené à 350 postes.

Je vous ai parlé dans le ROB de 340. Il y aura 10 emplois de moins en raison des départs, mutations, etc. qui interviennent en cours d'année. Il n'était pas utile d'inscrire la totalité du budget pour rémunérer 350 personnes car, par définition, c'est toujours un peu inférieur.

M. FONTAINE.- De manière générale, sur tout ce qui a trait au personnel territorial, nous sommes parfois gênés de devoir voter sans avoir l'avis des agents. J'ai fait un message en ce sens. Je vous

remercie de nous avoir fourni le compte rendu des Comités techniques. L'avoir de façon régulière serait un plus.

M. AUGUSTIN.- Pas d'objection. Nous avons la chance d'avoir un Comité technique qui considère que ce que nous proposons va dans le sens qu'il souhaite. Il émet toujours un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 29 postes puis la fermeture de 25 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 350 postes.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

30 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

1^{ère} question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :

M. ROULLÉ.- Nous connaissons à nouveau une période compliquée de la pandémie. Comment les écoles ont-elles affronté cette situation ? Pouvez-vous nous faire un état des lieux en indiquant par exemple le nombre de classes fermées ? Des tests salivaires ont-ils été pratiqués auprès des enfants ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les parents d'élèves ?

M. le Maire.- Le protocole a varié un peu plus souvent que le virus ; cela a été compliqué.

Nous ne disposons pas toutes ces informations qui relèvent de l'Éducation nationale. Je ne suis pas en mesure de vous sortir un tableau avec le nombre de classes fermées en direct.

Comme tout le monde, l'Éducation nationale a eu des problèmes de recrutement, puisque les gens étaient malades ou cas contacts. Je ne jette la pierre à personne sur cette période compliquée. Nous avons travaillé de concert avec l'Inspectrice de l'académie et avec les directrices/directeurs d'école. Nous avons fait au mieux.

Nous aurons peut-être un tableau à un moment, mais nous ne l'avons pas pour le moment. La situation s'arrange, il manque moins de personnels aujourd'hui.

M. ROULLÉ.- Cela n'a-t-il pas un impact sur le temps du midi avec des repas en moins si les classes sont fermées ? Vous n'avez de retours des directeurs d'école ?

Mme FENZAR-RIZKI.- Même si l'Éducation nationale a les vrais chiffres, nous suivons la situation de près quant aux repas, qui peuvent passer de 900 à 1 300 du jour au lendemain. Nous ne sommes pas capables de vous donner le nombre d'élèves. En revanche, nous avons le nombre de classes fermées pour absence d'enseignant.

Nous suivons la situation au jour le jour. Je reçois un tableau tous les matins avec toutes les classes fermées sur la Ville.

1^{ère} question : Groupe Objectif Lagny :

M. FONTAINE.- Si la crise se poursuit et si nous étions encore amenés à restreindre l'accès au public pour les Conseils Municipaux à venir, serait-il envisageable de rendre la retransmission interactive et prendre des questions du public en fin de Conseil ?

M. le Maire.- On peut croire que l'on va bientôt reprendre les Conseils Municipaux habituels.

Nous vous donnerons les scores de suivi des Conseils Municipaux par YouTube, puisque nous sommes en direct sur YouTube et que nous pouvons le savoir ensuite. Il y a plus de monde derrière l'écran que dans la salle quand il y a le public. En tout cas, quand on nous pose des questions, on reçoit des mails, des écrits ou des interpellations sur les réseaux sociaux ; il n'y a pas de sujet. Je suis convaincu que l'on pourra se retrouver en avril avec le public.

2^{ème} question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire

Mme SOUDAIS.- Vous le savez, l'un des principaux problèmes de Lagny tient à l'accessibilité des rues pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes ayant des poussettes. Par exemple, l'avenue de la Victoire en est une illustration flagrante. Vers le haut de cette rue, il est totalement impossible pour ces personnes de circuler : du côté impair est prévu le stationnement de voitures directement sur le trottoir ; du côté de la résidence Beausite, des morceaux de trottoir sont espacés par des entrées de parking sans que des abaissements soient prévus pour favoriser le déplacement des personnes susmentionnées, sans parler des voitures qui se garent illégalement au niveau de ces entrées.

Pour vous rendre compte de tous ces problèmes d'accessibilité, nous vous invitons à envisager une visite de la ville accompagné d'une personne à mobilité réduite ou disposant d'une poussette, visite à laquelle nous serions ravi.e.s de participer. S'il est impossible de refaire l'ensemble des rues, nous pensons qu'il est envisageable d'en aménager certaines. Qu'en pensez-vous ?

M. le Maire.- Nous pensons surtout que l'on a déjà fait – c'est à refaire – un tour de ville avec une personne handicapée. Je parle sous le contrôle de Hocine, mais on l'a déjà fait avec les conseils de quartier. Un diagnostic assez complet avait d'ailleurs été fait en 2019. On sait bien que l'on ne peut pas respecter toutes les normes entre les pistes cyclables, les voies de bus, etc., parce que la Ville ne le permet pas. Il est vrai qu'il faut y porter attention. À chaque fois que l'on refait une voirie ou un arrêt de bus, c'est pris en compte, on met en accessibilité. On a parfois des impossibilités mais on y veille.

Vous faites une suggestion. Il nous faudrait refaire cette année un petit cheminement ; vous êtes bien sûr les bienvenus pour y participer.

2^{ème} question : Groupe Objectif Lagny :

Mme CHAVANNE.- Pourriez-vous nous expliquer à quoi servent les panneaux verts dédiés aux itinéraires vélos s'ils n'indiquent aucune infrastructure dédiée aux cheminements doux ? Nous pensons à ceux qui indiquent aux cyclistes la direction de l'avenue du Général Leclerc par exemple.

M. le Maire.- Je ne peux pas vous faire le GPS vélo, l'objectif de ces panneaux est d'orienter les cyclistes vers les cheminements les plus faciles. Ce sont des problèmes d'accessibilité. Vous avez sans aucun doute remarqué que Marne-et-Gondoire a réalisé un grand nombre de pistes cyclables aux normes, claires et éclairées.

3^{ème} question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :

M. FAILLE.- En France, l'obligation de tri séparé des biodéchets est prévue pour les producteurs de plus de 5 tonnes à partir de janvier 2023 puis généralisée aux particuliers en décembre 2023. Qu'est-il prévu, en lien avec le SIETREM, pour l'accompagnement des habitantes et habitants et la valorisation des biodéchets ?

M. le Maire.- On peut parler au passé et au présent ; beaucoup de choses sont faites par le SIETREM, notamment la distribution de composteurs. Cela s'est envolé en 2021 par rapport à 2020 (+ 32 % de composteurs vendus aux usagers).

Il n'y a pas de politique globale, mais une segmentation des politiques. La mise en place de la collecte est progressive et sélective à partir de 2024. On ne peut pas mettre des bacs partout, il ne peut pas y avoir un ramassage comme il y en a sur les autres déchets. Sept sites de compostage collectif sont en fonction à Lagny. Les écoles sont également équipées de tables de tri et de composteurs dans les cantines scolaires.

Des évolutions réglementaires nous invitent à aller plus loin. Le SIETREM est très aux faits et précurseur sur tout ce qui touche, non seulement à la collecte, au traitement des déchets, mais également à la production de chaleur. Je remercie encore tous les opérateurs et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier de réseau d'eau chaude que nous attendions depuis presque 10 ans. Il commencera à être opérationnel fin 2023. Les consultations pour trouver le délégataire sont en cours. Les accords techniques et financiers entre Marne-et-Gondoire et le SIETREM sont signés.

Qu'un centre de traitement de déchets d'eaux usées ou d'ordures ménagères puisse devenir un producteur d'énergie est nouveau. Ce n'est pas du tout une vision de l'esprit et ce ne sont pas des mots : c'est en partie fait au SIAM et depuis un petit moment au SIETREM avec la production d'électricité. Demain, on produira de la chaleur pour desservir le quartier Saint-Jean, mais aussi de nombreux immeubles. On peut remonter jusqu'à la piscine de Marne-et-Gondoire et même alimenter le quartier du Sycomore à Bussy Saint-Georges.

3^{ème} question : Groupe Objectif Lagny :

Mme CHAVANNE.- Pour faire suite à un article de la Marne paru le 30 janvier 2022 très pertinent, sur la question des rues portant des noms de femmes ; nous voulions rappeler qu'en effet, comme le rapporte l'article, seules 9 rues sur les 250 que compte Lagny, portent des noms de femmes dont 4 ne portent qu'un prénom. De la même manière que nous trouverions insensé d'avoir des rues au nom de "rue Charles" ou "rue Henri", ne pourrions-nous pas envisager de redonner un peu de dignité à ces femmes de Lagny, qui qu'elles furent, en renommant ces rues de leur nom complet ?

M. le Maire.- Je vous entends sur le symbole, mais la réalité, c'est que lorsque vous changez le nom d'une rue, vous pourriez la vie des habitants de celle-ci, qui doivent changer tous leurs papiers, etc. Je peux vous le dire pour l'avoir observé sur Collégien où ils ont changé le nom d'une rue il y a trois ou quatre ans. On peut le faire symboliquement et très ponctuellement, mais en aucun cas de manière générale. Nous n'avons pas prévu de le faire aujourd'hui.

4^{ème} question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :

Mme SOUDAIS.- Dans le magazine de la ville de janvier-février, vous évoquez la distribution de colis de Noël « à destination des Latignaciens de plus de 70 ans » comme étant « toujours un moment de

rencontre et d'échange ». Ce n'est pas le ressenti des résident.e.s de la Sérénité, qui déplorent que cela se soit limité à l'arrivée d'un camion, au déchargement de celui-ci par le personnel de la Sérénité et à l'apport du colis par le dit personnel, qui a sonné rapidement aux portes des différent.e.s résident.e.s. Certes, le covid n'a pas dû aider, mais vous avez tendance à embellir l'image de vos actions dans des soucis de communication. Les résident.e.s de la Sérénité sont pourtant bien toujours en attente d'un moment de rencontre et d'échange avec vous. La mairie est la seule à pouvoir instaurer un rapport de force victorieux avec le bailleur, permettant la réalisation d'aménagements nécessaires. Les résident.e.s ne peuvent rien faire car ils ne sont pas officiellement locataires et n'ont pas de relation directe avec le bailleur en question, dont ils ne connaissent même pas l'identité. Pour que vous vous rendiez compte de leurs besoins, ils et elles désirent que vous veniez à leur rencontre. Ne dites pas à nouveau que vous le faites régulièrement, car là encore ce serait de la communication. Les résident.e.s souhaiteraient plutôt une date à laquelle vous vous engageriez à venir les rencontrer.

M. le Maire.- Vous avez fait les questions et les réponses ; que voulez-vous que je vous dise ? Que je trouve insupportable que vous essayiez de monter en épingle, en faisant croire que ces personnes, qui sont des habitants de Lagny, vivent dans des taudis et qu'on les traiterait mal. Je trouve cela détestable, car des personnels du CCAS, maintenant de la Ville, travaillent pour eux.

La Sérénité n'est pas ce que vous décrivez. Vous dites que l'on ne rencontre pas les gens : c'est totalement faux ! J'étais encore avec eux à un repas en décembre organisé par le Rotary. Il y avait énormément de personnes de la Sérénité. Florence BLANCHARD a des rendez-vous la semaine prochaine.

Ce que vous dites est totalement inexact. Il n'y a pas de question, mais une propagande en voulant faire croire que l'on traiterait mal nos anciens, ce qui n'est pas vrai.

Mme SOUDAIS.- On attend toujours une date de rencontre.

M. le Maire.- Non, mais vous plaisantez ou quoi ? C'est une plaisanterie !

Quand quelqu'un demande à me rencontrer, il me rencontre. Personne n'a demandé à me rencontrer. Qui de la Sérénité a envoyé un e-mail ou téléphoné pour demander un rendez-vous qu'il n'aurait pas eu ? C'est totalement faux et je l'affirme.

Si un Latignacien veut me rencontrer, qu'il soit de la Sérénité ou non, il peut le faire. Si des résidents de la Sérénité souhaitent me voir, parce que je leur manque et qu'ils ne me voient pas, ils appellent ou envoient un e-mail ou un courrier, et ils me verront. Je n'ai jamais refusé de voir quiconque et certainement pas nos locataires de la Sérénité.

4^{ème} question : Groupe Objectif Lagny :

M. HELFER.- Concernant le projet d'urbanisation du secteur Foch, avez-vous prévu de faire une présentation plus détaillée du projet aux riverains pour qu'ils puissent poser toutes leurs questions ? Et si oui, avez-vous une date à leur proposer ?

M. le Maire.- Pas seulement aux riverains. Je l'ai annoncé. Nous envisageons de le faire en janvier/février, mais ce n'est pas encore possible.

Nous allons dans un premier temps en parler avec les commerçants, car le secteur est très commerçant, dans une ouverture au Cœur de ville : ce sont eux qui seront les plus impactés par les travaux et le projet futur.

Nous allons donc évidemment les solliciter, mais nous ne solliciterons pas uniquement le conseil de quartier local mais également la Ville. Ces orientations touchent tout le monde ; c'est l'entrée du Cœur de Ville.

Nous avons l'intention de faire un projet novateur qui enrichisse l'attractivité de la Ville. Nous ne le ferons pas tout seuls dans notre coin – c'est évident –, ce ne serait pas acceptable sur le point de la transformation importante que nous voulons apporter à la Ville. En plus, ce ne serait pas assez riche.

Il nous faut organiser une première réunion publique pour échanger avec la population et savoir comment les uns et les autres perçoivent l'urbanisme dans la Ville. Les perceptions peuvent être très différentes d'un quartier à l'autre et d'une personne à l'autre. Il faudra ensuite les solliciter à réagir sur un projet (le critiquer, le découper en rondelles, faire des propositions) afin que le projet ait le plus haut taux d'acceptabilité possible – nous n'aurons évidemment jamais l'unanimité. Nous le ferons, mais aucune décision ne sera prise avant que ce chemin n'ait été parcouru.

5^{ème} question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :

M. FAILLE.- Lors du Conseil Municipal du 14 Septembre 2021, nous vous avons à nouveau interpellé concernant la proposition de mettre à disposition des protections hygiéniques afin de lutter contre la précarité menstruelle. Vous nous aviez dit que « le dossier n'est pas du tout bouclé. C'est en cours ». Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. le Maire.- Ce dossier est large en ce sens que beaucoup de gens s'en occupent ; déjà, la Région mais aussi le Département. Les collectivités qui s'occupent des collèges et des lycées mènent déjà des actions depuis de nombreuses années.

La Ville souhaite toucher les jeunes femmes par exemple qui n'ont pas assez de moyens et qui ne sont pas à l'école. Nous avons signé un partenariat avec une association qui s'appelle « Féminité sans abri ». Ce sera effectif en mars. La convention est d'ores et déjà signée.

5^{ème} question : Groupe Objectif Lagny :

M. HELFER.- La question nous a été transmise par une association.

Dans ce contexte de démographie galopante à Lagny, les associations sport ou bien-être ont beaucoup d'adhérents et rencontrent de la demande mais ne peuvent proposer leurs services à la hauteur des attentes par manque de locaux pour pratiquer.

Un certain nombre d'associations latignaciennes se retournent vers les locations privées, qui font un effort financier car celles-ci ont conscience que la période est difficile vu le manque criant de lieux mis à disposition par la ville. La cotisation demandée s'en voit largement augmentée, et même les salles privées des communes alentour sont saturées.

Que proposez-vous pour répondre au besoin de ces associations ?

M. le Maire.- Qu'est-ce que la « démographie galopante » ?

M. HELFER.- *A priori*, il y a une augmentation importante.

M. le Maire.- D'où sortez-vous ces informations ?

M. HELFER.- C'est une question d'une association.

M. le Maire.- Il y a une question et une affirmation : « *Dans ce contexte de démographie galopante à Lagny* ».

M. HELFER.- Ce n'est *a priori* pas propre à Lagny.

M. le Maire.- Il est écrit « à Lagny ». Or la démographie n'est pas du tout galopante à Lagny.

M. HELFER.- En tout cas, il y a de plus en plus de demandes émanant des associations.

M. le Maire.- Le nombre d'habitants de la ville de Lagny n'augmente pas ; il augmente d'une petite centaine d'habitants par an, donc ce n'est pas du tout une démographie galopante.

M. HELFER.- C'est probablement un ressenti.

M. le Maire.- Notre Ville est très associative. Elle a toujours soutenu ses associations (culturelles, caritatives, sportives et autres) avec des locaux – parfois quasi permanents – et avec des budgets et soutiens très forts – que nous avons maintenus pendant la période de Covid – avec plus de 400 000 € de subventions aux associations. Je vous invite à comparer avec des villes voisines de taille comparable et vous verrez la différence.

Que faisons-nous ? Nous en avons parlé dans le DOB. Nous améliorons des installations et en faisons de nouvelles (tennis).

Le sujet des Touvents est sur la table ; c'est une source d'inspiration pour trouver des locaux, les déplacer, etc.

La Ville ne doit pas des locaux parce qu'il y a une association. Quand cette dernière apporte un plus ou une activité qui n'existe pas sur la Ville, nous l'accompagnons.

Je le dis franchement : nous évitons les doublons. Nous n'allons pas financer deux associations qui font du foot ou du rugby. Il nous faut être cohérents dans notre action de soutien.

Une action très forte est portée depuis plusieurs années, notamment sur les équipements sportifs et une action présente et future qui continue sur les équipements sportifs.

Des équipements culturels sont prévus en rénovation – je pense à Charles Vanel – avec de nouvelles salles. La démarche est de satisfaire au maximum les associations déjà existantes. En plus, si on veut développer, on le fait.

Sébastien, en charge du domaine, me dit que plus de 20 % de surfaces sont mises à disposition des associations sur les sites.

Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 21h45.